

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

1964 - N°4

4e ANNEE

RECHERCHES REGIONALES

Côte d'Azur et contrées limitrophes

*

* *

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

5, avenue Edith-Cavell - Nice.

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

**RECHERCHES
REGIONALES**

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

La floriculture azurée en péril.
Par P. CASTELA

P 2

Alpes-Maritimes

MONOGRAPHIE REGIONALE

Rigaud. Essai de monographie d'un village de
montagne des Alpes-Maritimes. D.E.S. de
géographie, présenté en 1962 et résumé par
l'auteur.
Par J. M. LAURENTI

P 9

et
Contrées limitrophes

HISTOIRE

La taxe d'entretien des routes dans les Alpes-
Maritimes, 1797-1806.
Par A. DEMOUGEOT

P 32

6^e année
1964- n°4
Octobre-décembre
12

LA FLORICULTURE AZURÉENNE EN PÉRIL

Par P. Castela

Dans le N°64/1 des "RECHERCHES REGIONALES M. Fénart, étudiant la situation de l'agriculture départementale, exposait les dangers locaux qui menacent l'horticulture. Il y a beaucoup plus grave encore : sur le plan européen la Côte d'Azur est en train de perdre une position qui a fait longtemps sa force. Cela tient à des causes locales comme le recrutement particulier des horticulteurs azuréens, mais aussi à la concurrence étrangère et à des questions d'ordre général qui se posent au monde agricole contemporain et qui ne trouvent pas de solution valable sur la Côte.

1.- La Côte d'Azur, milieu traditionnellement horticole.

La Côte d'Azur est une des plus anciennes régions consacrées à l'horticulture ornementale de l'Europe Occidentale. Mises à part quelques spécialités très locales, et on particulier la production des bulbes de fleurs en Hollande toutes les pépinières de la vallée de la Loire, on peut considérer que la Côte il y a un siècle, a été la première à donner le ton à une nouvelle spéculation devenue par la suite un élément essentiel de l'économie régionale.

L'horticulture a pris naissance sous le Second Empire et un certain nombre de familles de jardiniers commencèrent alors à produire des fleurs coupées destinées à la clientèle aristocratique de la Côte. Ces familles ont constitué le noyau d'une catégorie de floriculteurs très attachés à leurs traditions, à leurs "recettes" et à leurs secrets de production mais qui, de nos jours, s'adaptent plus lentement que les nouveaux venus aux impératifs techniques et commerciaux contemporains. La réussite de ces pionniers en temps temps que la rapide urbanisation du littoral favorisant le développement d'un débouché régional, incitèrent à s'installer un grand nombre d'étrangers, d'Italiens surtout, décidés à produire beaucoup pour s'enrichir plus vite. La terre était peu couteuse, il suffisait d'avoir une ardeur au travail peu commune. Pendant que le nombre des producteurs croissait, les débouchés nationaux se développaient on liaison avec un perfectionnement des transports. De nos jours ne se pose presque aucun problème de vente, toute la production étant régulièrement écoulée.

Cette production est essentiellement caractérisée par sa polyvalence : il n'y a aucune région en Europe (à part la Ligurie voisine qui est sa réplique exacte et qui connaît à peu de choses près, les mêmes problèmes, les mêmes réussites et les mêmes difficultés) qui soit capable à l'heure actuelle et avec les techniques utilisées, de produire une aussi grande quantité de variétés de fleurs, de plantes, d'arbustes d'ornement et de feuillages. La Côte exerce en ce domaine, un monopole national à quelques rares exceptions près, monopole qui elle s'efforce de maintenir. Cependant, la structure sociale est pour la floriculture azurienne, un lourd handicap pour l'avenir : sur 8.000 floriculteurs, 500 tout au plus sont dignes de ce nom. Ils aiment leur métier avec passion, s'y adonnent sans arrière pensée, recherchent la belle qualité, quitte à vendre avec de faibles marges bénéficiaires moindres. Les 9/10 des floriculteurs le sont par calcul économique, parce que les fleurs rapportent plus que les tomates, les salades ou la vigne; ils produisent des œillets crevards ou des roses. Leur production de masse est rarement de bonne qualité; comme les prix sont médiocres, ils augmentent la production pour compenser sa faible valeur : curieux calcul qui les oblige à offrir -au prix d'un travail intense car il n'est pas question d'augmenter la main-d'oeuvre- des fleurs d'une qualité encore plus mauvaise, mais calcul de paysans qui ne comprennent rien à l'horticulture ni à ses débouchés. Il ne faut donc pas s'attendre à une évolution dans ce domaine qui reste le tendon d'Achille de la floriculture azurienne.

Production massive, monopolisant le marché national, telle apparaît la floriculture azurienne face à une concurrence étrangère intense.

2.- La concurrence étrangère.

Le seul avantage de la floriculture azurée au milieu du XXe siècle ne réside plus dans espèces cultivées, encore moins dans son équipement technique, mais dans l'insolation dont elle dispose l'hiver. Cela lui permet d'obtenir, lorsque ses concurrents nordiques n'ont plus la chaleur nécessaire, l'éclosion des boutons de fleurs au cœur de l'hiver, sans l'aide artificielle d'une serre chauffée et éclairée. La province d'Imperia, toute proche, a les mêmes avantages et a évolué de façon similaire, mais l'Italie n'a pas représenté pour la Ligurie ce que la France est pour la Côte d'Azur : elle n'a pas offert jusque vers 1960, un marché intérieur important et force a été aux expéditeurs de vendre à l'étranger. Très habilement, les Italiens ont conquis le marché suisse, puis le marché allemand, se sont tournés vers les pays d'Europe centrale dans l'entre-deux guerres pour trouver ensuite un débouché scandinave. En tonnage comme en valeur, cela représente une grande partie de la production italienne.

Année 1962	Valeur totale de la production ¹ (en millions de dollars U.S.)	Valeur des exportations
Allemagne Féd.	180 ²	0
Belgique	27,8	0,1
France .	94	3
Italie	82,2	23,3
Pays-Bas	47,8	22,7
Royaume-Uni	57,1	0

Actuellement le marché italien s'ouvre à la production nationale (le nombre de boutiques de fleuristes a triplé en cinq ans dans les principales grandes villes).

L'Espagne intervient depuis peu dans le commerce international car la production catalane d'œillets américains, bien que de qualité très inégale, se vend facilement dans les pays germaniques et en particulier en Suisse (où des chaînes de magasins à succursales multiples ont investi de l'argent dans les plantations catalanes se procurant ainsi un approvisionnement permanent).

Cependant, les pays nordiques sont de beaucoup les plus grands rivaux de la Cité d'Azur. Tard venus à la floriculture et à la production des plantes d'ornement, ils se sont équipés rationnellement en profitant des perfectionnements techniques et des innovations américaines : c'est le cas de la Grande-Bretagne qui est devenue pour les bulbes et un grand nombre de fleurs coupées un marché fermé; Convent Garden étant essentiellement alimenté par les productions des îles Anglo-Normandes et l'Angleterre du sud.

Le marché néerlandais est bien entendu, intouchable : avec un sens du commerce inné, les floriculteurs hollandais sont de terribles concurrents et les prix pratiqués aux criées d'Aalsmeer pour les fleurs coupées servent de base pour toutes les transactions, de la vallée du Rhin à la Scandinavie. Les bulbes restent leur monopole (et les timides essais français et italiens dans ce domaine sont le fruit d'investissements de floriculteurs hollandais cherchant à promouvoir une culture des bulbes sous leur contrôle dans des terres non encore épuisées par cette spécialité).

¹ Non compris les produits de la bulbiculture.

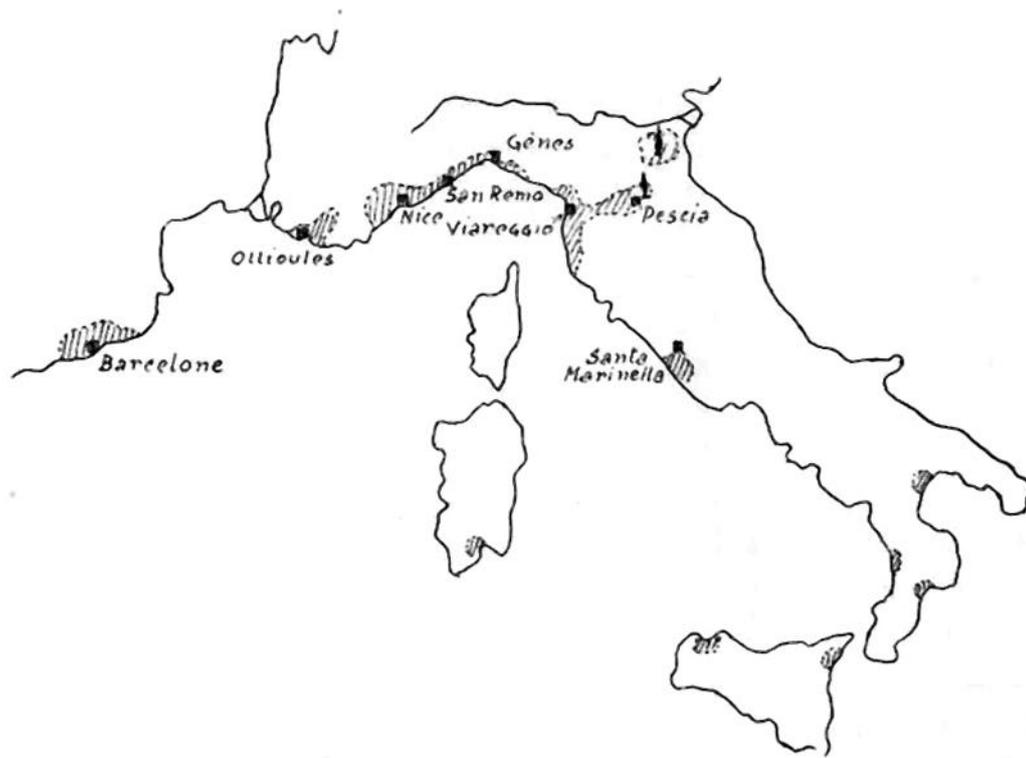
²Y compris les produits de la bulbiculture.

Les Belges conservent une incontestable primauté, bien que leurs techniques soient vieilles, dans la production des plantes vertes et fleuries; mais ils réclament des importations de fleurs coupées surtout en hiver.

Les Allemands constituent le plus grand marché d'importation de l'Europe et sont l'objet des convoitises de tous les producteurs. Que le gel ralentisse quelques jours les ventes en provenance d'Italie, immédiatement Israël prend la relève pour défendre ensuite chèrement les positions conquises!

Les Allemands sont passionnés de fleurs (dans les grandes villes se trouvent des appareils de distribution automatique de bouquets de fleurs) et de plantes vertes et celles-là se vendent d'autant mieux que l'accoudoir de la fenêtre étant, dans les pays germaniques, à l'intérieur de la pièce, il peut devenir une étagère jouant le rôle d'une véritable serre chaude. Dans tous les domaines (sauf en ce qui concerne les produits des pépinières qui sont d'ailleurs l'objet d'un commerce international limité en raison de leur poids qui rend leur transport à longue distance prohibitif) les Allemands restent importateurs. Les Varois l'ont bien compris : les premiers des floriculteurs français, ils ont organisé une coopérative de production et de vente de qualité extra à destination de l'Allemagne et ils réalisent la presque totalité des expéditions françaises vers la vallée du Rhin.

FLORICULTURE MEDITERRANEENNE



-  Principales régions floricoles
-  Pépinières ornementales
-  Principaux marchés de production

Les Scandinaves profitent d'un haut niveau de vie, mais leur petit nombre ne leur permet pas de constituer un marché intéressant pour les Méditerranéens dont les livraisons de fleurs ne peuvent se faire que par avion.

À la lumière de ce panorama de la production et de la consommation européenne de fleurs, se dessinent un certain nombre de problèmes pour la Côte d'Azur :

celui des investissements de capitaux,
celui de l'introduction de techniques nouvelles,
celui de l'organisation des marchés.

1) Les investissements : en principe les investissements réalisés à l'aide d'emprunts officiels auprès des caisses de crédit agricole sont inefficaces et inopérants. Les prêts importants ne s'adressant presque jamais à de jeunes agriculteurs voulant s'installer ou agrandir leur domaine, voire moderniser leur exploitation. Ils sont destinés à ceux des floriculteurs qui ont du "répondant", c'est-à-dire à ceux qui en ont, en réalité, le moins besoin. Reste alors l'autofinancement, possible dans le seul cadre d'une bonne marche de l'exploitation et dans l'hypothèse, actuellement réalisée depuis un grand nombre d'années, de bénéfices annuels moyens importants. Force est donc aux nouveaux venus d'attendre le temps nécessaire à l'accumulation méthodique de capitaux un souhaitant une suite de bonnes années. Si les difficultés sont identiques en Ligurie, il n'en est pas de même dans les autres régions méditerranéennes. Le capitalisme privé, issu fréquemment du commerce ou de l'industrie, s'intéresse à des investissements dans des régions pionnières : Latium, Calabre, Sicile, Catalogne. En Italie du sud les constructions de serres automatiques produisant œillets américains, plantes vertes, semences de toutes sortes ont pris une importance considérable. Les gouvernements allemand et néerlandais, par ailleurs, ont facilité d'énormes emprunts aux floriculteurs et aux maraîchers de leur pays qui veulent convertir leurs exploitations en floriculture. A Staelen, en Allemagne, toute une zone maraîchère est en train de devenir la première zone productrice de fleurs coupées pour la Ruhr. Seuls les Suisses ne reçoivent aucune aide de leur gouvernement. Ainsi la Côte d'Azur ne disposant que de possibilités de financement réduites, a moins de chances d'évoluer techniquement que ses rivaux.

2) L'introduction de techniques nouvelles. L'amélioration des techniques de production et en particulier le développement de la construction des serres, sont devenus de graves dangers pour les régions méditerranéennes, à partir du moment où la technique permet de produire des fleurs sans tenir compte des conditions climatiques ambiantes ut lorsque les fleurs obtenues sont de prix compétitif avec les produits méditerranéens, la floriculture azurée, loin des grands marchés de consommation, n'a plus sa raison d'être. On produit à l'heure actuelle des cactées jusque dans la montagne pyrénéenne, des strélitzias à Aalemeer, des orchidées à Copenhague

De plus en plus, les techniques des serres demandent d'énormes investissements. Les serres sont équipées d'arrosage automatique, de brouillards fertilisants ou antiparasitaires, de chauffage d'appoint ou de forçage, de rampes dégageant du CO₂, de rideaux d'ombrage, d'aérateurs automatiques, le tout dirigé par des horloges, des cellules photoélectriques. Les Néerlandais, les Allemands, les Belges, les Suisses, les Danois, beaucoup d'Anglais possèdent de telles installations : la plupart des horticulteurs azuréens en sont encore à se demander s'il ne faudrait pas songer dans un avenir plus ou moins lointain, à effectuer de telles installations. Beaucoup en sont financièrement incapables, mais une solution radicale point à l'horizon économique.

L'urbanisation, par son développement rapide, oblige les horticulteurs à une véritable révolution. En effet, les producteurs azuréens se voient disputer leurs terres par les spéculateurs immobiliers. La terre vaut 5 à 10 fois plus cher que dans le Var par exemple. Les

horticulteurs réalisent de plus en plus une saine opération financière : ils vendent leur terrain d'Antibes ou de la banlieue niçoise, et avec l'argent ainsi obtenu ils achètent un vaste domaine dans le Var entre Solliès-Pont et Toulon, et peuvent en plus faire d'importants investissements dans les serres. Les pouvoirs publics commettent, face à cette situation, une erreur économique des plus graves. A longue échéance, les cubes de béton abritant les multitudes de citadins, rapporteront moins à l'économie départementale que les agriculteurs et les floriculteurs qui, chassés par la spéculation, seront allés enrichir le département voisin. On ne peut encore prouver que la formation d'une très grande agglomération pourra présenter dans les Alpes-Maritimes un rendement aussi important que la floriculture qui se place encore au deuxième rang des activités départementales avec ses 20 - 22 milliards d'anciens francs de chiffre d'affaires, immédiatement après le tourisme (dont tout le monde sait qu'il va vers une très grave crise) et qui rapporte encore quelque 45 milliards. Certains justifient le départ des floriculteurs en affirmant que les serres déparent le paysage touristique. On aimerait savoir si les gros immeubles à l'architecture standardisée sont plus esthétiques, les architectes azuréens s'étant jusqu'à présent, avérés incapables de découvrir un style original.

3) L'organisation des marchés. Elle affirme chaque jour davantage le retard pris par la Côte d'Azur dans la commercialisation de sa production en Europe, La Côte possède trois marchés de production : celui de Nice sous les abris du cours Saleya, et les deux halles de ventes à la criée d'Antibes. Le marché niçois est depuis longtemps étouffé par l'abondance de la production et le très grand nombre de floriculteurs qui le fréquentent (tous les horticulteurs niçois plus une bonne partie de ceux de Cagnes, Saint-Laurent du Var et Villefranche). Aux périodes d'affluence, le marché offre l'aspect d'une cohue indescriptible où ni les producteurs ni les expéditeurs ne peuvent transporter la marchandise en voiture, sinon au prix de difficultés considérables et d'entorses au règlement. Les deux criées antiboises ne sont pas mieux partagées, elles offrent quand même l'avantage d'être à proximité de la gare S.N.C.F. Cette situation, quoique catastrophique pour le bon écoulement de la marchandise, n'est cependant pas aussi dramatique qu'à San Remo où vendre un panier d'œillets représente pour un paysan un exploit sportif et une perte de temps de plusieurs heures par jour. Il est donc à souhaiter que le marché-gare de Saint-Augustin ouvre rapidement ses portes aux floriculteurs azuréens, même si cela doit se faire au détriment de quelques privilégiés.

Dans l'Europe nordique, l'organisation des Marchés est bien différente. Il existe une trentaine de marchés aux enchères, organisés à l'imitation des enchères descendantes au cadran mises en pratique en Hollande et à Aalsmeer en particulier. On y achète sur échantillons une marchandise dont on est sûr qu'elle reproduit exactement l'exemplaire proposé. Un tel marché est impensable de la Toscane à la Catalogne en passant par la Ligurie et la Côte d'Azur, car sur un producteur honnête il y en a dix qui trichent sur le prix, la qualité bottes d'œillets de 40 vendues pour 50, fleurs fanées au cassées au centre de la botte, plantes vertes non racinées, etc... Cela relève d'une mentalité particulière dont nous faisons état plus haut, mais ne se voit jamais dans les pays nordiques où l'honnêteté commerciale est de règle et où le mauvais concurrent est rapidement éliminé. En outre, sur le marché niçois, les acheteurs ne paient les producteurs que toutes les quinzaines ou tous les mois, quand ce n'est pas en fin de campagne. Si la plupart des expéditeurs règlent convenablement leurs dettes, il existe souvent des entreprises qui emportent de la marchandise pendant plusieurs mois sans payer (après avoir promis de payer au cours le plus élevé et s'être attiré ainsi la sympathie du vendeur) et qui disparaissent sans laisser de traces.

Le dernier et grave reproche que l'on adresse aux marchés azuréens est de pratiquer des prix en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Si l'offre est uniquement fonction de la production locale, la demande est simplement le fait des acheteurs présents. Ces

expéditeurs, quels qu'ils soient, n'achètent jamais qu'en fonction des commandes qu'ils ont reçues. Il s'établit ainsi un cours local qui est peu souvent en rapport avec un prix international. Quand les commandes sont satisfaites, l'expéditeur s'en va et laisse le producteur avec ses invendus. Celui-là les expédie alors sur les halles de Paris où s'opèrent des ventes par l'intermédiaire de commissionnaires qui prennent des marges bénéficiaires sans aucun rapport avec les services qu'ils rendent. Si au contraire, le producteur était averti, comme dans les veulings hollandais (ventes à la criée par des coopératives de producteurs) de la demande des grands marchés internationaux et des prix pratiqués, il tirerait un bien meilleur profit de son travail. En outre, ces coopératives de vente ne réclament pas la présence du producteur pour vendre, une simple fiche sur la botte de fleurs suffit; le producteur se consacre entièrement à sa tâche première qui est l'obtention de fleurs, et il délègue la responsabilité de la vente à un organisme qu'il a créé (et qui ne prend aucune marge bénéficiaire !)

Deux méthodes de production, deux méthodes de vente s'affrontent à l'heure présente en Europe. Pour l'instant, la floriculture azurée a été privilégiée parce qu'elle a eu à sa disposition le riche marché français qui a absorbé plus des 9/10 de sa production. Au moment où s'élabore le Marché Commun où les produits, mais aussi et surtout les capitaux et les techniciens, vont pouvoir circuler librement entre les six pays, on peut imaginer que la concurrence sera à brève échéance très forte : bien des petits floriculteurs azurés sont amenés à disparaître. Cette solution est attendue avec impatience par les principaux floriculteurs de la Côte qui ne craignent pas la concurrence étrangère. Aucun, cependant, n'a la moindre envie d'associer son sort à celui de son voisin dans une coopération salutaire. À l'union des forces de travail et de production, à la méthode et à la discipline rigoureuse, au syndicalisme bien compris des Nordiques, les Méditerranéens, Italiens et Français, répondent par l'individualisme le plus farouche et la sclérose la plus totale. Parce que leurs affaires marchent bien pour l'instant (pour ne pas dire trop bien) les horticulteurs azurés ne réalisent pas le danger qui les menace. Reste à savoir si cette position d'attente leur sera favorable à l'avenir.

RIGAUD

**ESSAI DE MONOGRAPHIE
D'UN VILLAGE DE MONTAGNE
DES ALPES-MARITIMES**

Par J.M. LAURENT

Le touriste vient souvent sur la Côte d'Azur pour passer d'agréables vacances mais le charme qui se dégage de la région n'est pas seulement constitué par l'attrait de la méditerranée mais aussi par les paysages variés qu'offre l'arrière-pays : pittoresque du site, curiosités du relief, originalité du mode de vie et de l'exploitation du sol, sont les qualificatifs qu'on rencontre sur les comptes-rendus de la région montagneuse des A.M.

Zone assez peu connue qui demande de nombreux éclaircissements aussi bien au point de vue de la géographie physique que de la géographie humaine.

A 60 km de Nice, la commune de RIGAUD est un de ces "petits pays" reculés où les éléments constitutifs du pittoresque si réputé sont encore les plus vifs, modes de vie anciens dus certainement au cloisonnement total que l'histoire et les circonstances n'ont fait qu'aggraver au cours des siècles précédents.

Cette commune de forme allongée du Nord au, comprend dans sa partie septentrionale un immense dôme rougeâtre entaillé par un vrai "canyon"; au sud, un plateau s'inclinant en pente douce du nord au sud, et dominant d'un abrupt impressionnant des couches moins élevées entourent le massif septentrional; seule unité : les Gorges du Cians resserrées aux deux extrémités et élargies dans les couches tendres périphériques.

Dans cette zone plus accessible s'est donc installé le village commandant les seules voies de passage anciennes, complètement abandonnées depuis le percement de la route automobile qui a crevé l'isolement de la région à la fin du siècle dernier.

La monographie d'une commune de montagne nécessite à l'origine une étude des conditions naturelles, des faits physiques qui expliquent bien souvent les faits humains ; c'est pourquoi après une étude de la structure et du relief, très sommaire, nous analyserons les modes de vie, nous essaierons de tirer ensuite les explications que peuvent nous donner l'étude des conclusions obtenues dans chaque partie.

1e PARTIE: L'ENSEMBLE PHYSIQUE.

1/ Le canevas structural.- Le relief des Alpes Maritimes présente des éléments très différents : au nord-est, le massif de l'Argentera-Mercantour; au nord-ouest, la nappe de flysch de l'Ubaye; au sud, les Préalpes de Nice et de Grasse.

Si certains anticlinaux présentent des formes simples qui les apparentent au type jurassien, la plupart offrent l'aspect de masses plus ou moins arrondies, de plis courts et renflés, de dômes. Le plus puissant de ces anticlinaux courts est le Dôme du Barrot qui occupe plus du tiers de la commune de Rigaud. Il constitue une grande masse anticlinale de forme circulaire. En prenant comme point de départ les emplacements approximatifs d'où les couches les plus extérieures commencent à se relever vers la protubérance, les dimensions seraient de 22 kms de l'est vers l'ouest sous le parallèle de Pierlas et de 18 kms du nord au sud le long du méridien de Rigaud, soit une masse occupant quelque 400 kilomètres carrés.

Tout le sud de la commune à partir du contact avec le dôme permien est constitué d'un grand revers de plateaux dominant par une série de crêts impressionnants de profonds ravins décapés dans les roches secondaires.

Si l'on traverse la région par la route du Cians, on est frappé par l'opposition qui existe entre les deux grandes régions successivement parcourues : au sud, une structure simple et majestueuse, d'épaisses séries jurassiques et crétacées dont les assises redressées ont été débarrassées par une érosion active; au nord, tranquillité et épaisseur surprenante du permien qui, alliées à sa couleur, en font un monde à part. Le contact des deux grands ensembles se fait par un liseré de trias qui ne forme qu'une mince bordure plus ou moins continue au bord sud du Dôme du Barrot. La partie nord de la commune entre les limites des ravins de Raton

au nord, et de Cianavele au sud, est uniformément composée de l'énorme masse permienne, à l'est par le canyon du Cians et qui s'élève à la tête de Rigaud à 1906 mètres d'altitude.

Cette masse anticlinale uniformément rougeâtre, n'est que, peu entamée par les ravins de Raton, des Rogers, de Champ Brun, du Crapaud, dont les eaux se jettent dans le Cians par des cascades souvent impressionnantes dominant la route. Ces croupes ne sont du reste recouvertes que de maigre végétation.

Sur le pourtour sud du Dôme permien affleurent les couches du trias. Souvent intimement liées au permien, parfois tellement laminées que les éboulis cachent complètement ses différentes assises qui n'occupent que peu de surface au contact entre le dôme permien et les roches jurassiques supérieures.

Le trait le plus caractéristique de la région étudiée est l'indépendance structurale complète qui existe entre 3 éléments superposés :

- Un socle tectonique constitué par le permien.
- Une série intermédiaire de Muschelkalk.
- Une couverture comprenant le Jurassique et le Crétacé. Cette indépendance se manifeste par un style de plissements qui entraîne une tectonique et des orientations totalement différentes. Elles n'expliquent pas la présence de différents niveaux plastiques, qui ont joué le rôle de lubrifiant dans les mouvements qui les ont affectés. La structure apparaît très nettement sur une coupe nord-sud : le socle permien forme un bombement régulier au sud; le muschelkalk est resté collé alors que la couverture jurassique et crétacée dessine un grand plissement, recoupé par la grande cuvette de Puget-Thénières ou du Var moyen. On a l'impression d'être sur une région où la tectonique relâchée est souvent capricieuse, entraînant des accidents courts : mont de Lute, mont Meirola, où il est difficile de ne pas voir des interférences de plissements.

L'étude de la disposition du réseau hydrographique et de ses rapports avec la tectonique constitue l'élément essentiel du problème du relief car "dans ces régions d'érosion forcenée, le travail effectué par les cours d'eau a exercé sur les formes du terrain la plus décisive influence" écrit M.R. Blanchard. La rivière principale de la zone qui nous intéresse est le Cians qui coule du nord au sud et constitue l'axe directionnel, se jetant aux limites de la commune dans l'organe essentiel des Alpes-Maritimes ; le Var, qui coule alors de l'ouest vers l'est.

Près d'une quinzaine de petits ravins se jettent dans le Cians découpant et émiettant indéfiniment le relief de la région périphérique du Dôme du Barrot.

Le Cians se rue de l'amont de l'anticlinal du Barrot qu'il traverse de part en part comme un véritable trait de scie.

On se rend compte de tout ce que cela représente de gorges profondes, de défilés titaniques, de parois abruptes et de difficultés de circulation.

Au contact du permien et des couches sous-jacentes, de petits bassins hermétiquement clos en amont et en aval, ont pu se développer, tel le bassin du Pra d'Astier ou celui du Moulin de Rigaud.

On voyait dans le réseau du Cians un phénomène de capture en chaîne. Cette explication n'est plus satisfaisante. Il est incontestable que l'on a affaire à une antécédence généralisée.

Le Cians était en place avant la poussée pliocène et il s'y est maintenu en découpant énergiquement la nouvelle architecture au fur et à mesure de sa surrection. La rivière a ainsi creusé l'extraordinaire "canyon" des gorges rouges du Cians, longues de 9kms, larges de quelques mètres à peine mais profondes de 900 mètres. Il s'agit d'un des exemples les plus caractéristiques d'antécédence que présentent les Alpes-Maritimes.

Le creusement a été lent, retardé par la résistance homogène du permien; nous constatons que le lit du Cians descendu en aval des gorges du bassin de Pra d'Astier à 560

mètres d'altitude, reste perché à l'entrée amont à 1250 mètres : pente énorme de 80 mètres par kilomètre.

La rivière qui creuse ainsi une telle gorge ne possède annuellement qu'une abondance très moyenne, mais l'irrégularité méditerranéenne lui permet de donner de violents coups de boutoir favorables à une érosion destructive. Après certaines pluies restées célèbres, en 1926, en septembre 1954, en 1960, des pans de montagnes entiers se sont éboulés dans le talweg du Cians et ont obstrué la route parfois durant plusieurs journées.

Le relief général est très compartimenté, aussi bien pour le Cians que pour ses affluents autour de Rigaud les talwegs foncent en gorges profondes sous des crêtes aigues qui se transforment plus au nord en des croupes molles et en d'amples berceaux.

L'érosion régressive n'a pu encore pénétrer dans les zones amont; érosion en pleine action que démontre l'altitude moyenne du bassin du Cians : 1352 mètres; altitude considérable car nous ne sommes pas dans les hautes régions des Alpes-Maritimes.

Les altitudes absolues sont encore modestes : 1906 mètres à la tête de Rigaud - 2137 mètres à la cime du Barrot.

Nous avons sous les yeux un relief creux qui nous amène à considérer les grands contrastes dont il est composé : les montagnes qui sont à 1800 / 2000 mètres et les creux à moins de 500 mètres.

De plus, les talwegs ne sont pas réunis aisément les uns aux autres; ce sont plutôt des cellules isolées par des défilés et des gorges.

Chapitre II.- LE CIANS.

Nous avons trouvé de grandes différences dans le relief de la région analysée. Le climat et la végétation naturelle sont tributaires de cet ensemble de conditions physiques. Le climat des cellules intermédiaires de l'arrière-pays niçois est un climat de transition entre le climat méditerranéen du bas-pays et le climat alpestre des communes de la haute - montagne. Dans chaque secteur le climat se dégrade de l'aval vers l'amont et la végétation doit s'adapter aux conditions semi-méditerranéennes du bas des talwegs ou aux formes alpines des plus hauts sommets.

Nous sommes mal outillés pour étudier les conditions climatiques, météorologiques et hydrographiques de la zone du Cians; aucune station n'ayant encore été installée à ce jour. Mais par une étude de comparaison liée à une enquête personnelle, nous sommes arrivés à dresser un tableau que nous espérons valable de l'aspect climatique du secteur de Rigaud.

L'analyse des moyennes de température effectuées sur une période de douze ans nous montre un trait caractéristique sur la tiédeur relative de l'hiver :

Janvier : 2,7°

Février : 3,8°

Mars : 7,2°

Avril : 9,8°

Mai : 13,8°

Juin : 17,1°

Juillet : 20,3°

Août : 20,2°

Septembre : 16,1°

Octobre : 12,6°

Novembre : 7,5°

Décembre : 3,7°

Températures en degrés centigrades.

Durant les mois d'hiver, la moyenne mensuelle est de 8 jours de gelée, la température moyenne du printemps est de 10° 2, mais la nuit on peut encore descendre au dessous de 0°.

Les étés sont chauds : 20°3 en juillet ; 20°2 en août pour une altitude moyenne de 700 mètres. Cette chaleur estivale a un grand rôle sur la végétation qui doit résister aux excès du climat. Ceci se confirme par la date des moissons à partir du 1er juillet sur l'adret du Var et Dina, à la mi-juillet dans le reste de la commune; moissons effectuées beaucoup plus tôt que dans les régions moins élevées des Préalpes et de la haute-Durance.

La plupart des précipitations proviennent des vents du sud-est humides et pluvieux surtout entre les mois de septembre à juin; l'été est beaucoup plus fantasque car les orages du type méditerranéen ; orages "de quartiers", ne confirment pas toujours les prévisions : c'est au printemps qu'il faut se méfier des orages possibles de grêle.

Avec le vent d'est et du sud-est, le marin, le vent le plus fréquent est celui d'ouest : le mistral violent mais le beau temps. Le vent du nord, sec et froid, est rare. Aux versants qui le reçoivent de plein fouet il imprime un caractère d'aridité et son action est comparable à celle de l'exposition.

L'automne est la saison pluvieuse par excellence, ainsi que le début de l'hiver ; par contre janvier est peu arrosé car il se produit annuellement des chutes de neige.

Le seul problème important est celui des gelées qui préoccupent l'agriculteur. Le printemps et l'automne y sont sujets. Les premières gelées se font sentir vers le 10 novembre et les dernières autour du 20 mars.

En résumé, un climat de violents contrastes car, aux neiges de l'hiver succède la forte chaleur du mois d'août atténuée heureusement par l'altitude.

Chapitre III.- VEGETATION. FAUNE.

La conséquence directe du climat est une végétation de type méditerranéen mais dégradée par l'altitude et par sa situation, à l'abri des influences directes de la mer.

Le problème de la végétation et de son maintien est crucial dans les montagnes des Alpes-Maritimes. Si l'incendie n'est pas un fléau à craindre dans le domaine qui nous intéresse, la végétation est menacée d'abord par une érosion intense, ensuite par la déprédation consécutive au parcours des animaux et au déboisement effectué par l'homme au cours des siècles précédents.

Dans le fond des vallées exposées au soleil jusqu'à l'altitude de 600 mètres, l'olivier et le chêne vert sont en concurrence pour la quantité de pieds; l'olivier se trouvait en grand nombre sur l'adret du Var. Le long des rives du Cians et du Var nous trouvons des bouleaux qui aiment les sols sablonneux des terrasses et qui fournissent un bois de première qualité. Les peupliers et les trembles feuillus du haut un bas sont nombreux dans les zones humides; marronniers d'Inde, platanes, tilleuls sent aussi en grand nombre près du village; des grenadiers à fruits comestibles à grains rouges fournissaient l'écorce et la racine comme médicament; des néfliers sauvages, des sorbiers, des arbousiers; dans les endroits humides, des faux-acacias, des robiniers dont les multiples racines fixent bien le sol au-dessus de 700 mètres les espèces sont un jeu plus variées. Sur le plateau de DINA essentiellement on trouve de grands arbres, tels les noyers. Près de 900 mètres, des chênes sur le plateau et ainsi que sur le Plan du Rubi. Arbres très vieux car ils donnent tous des quantités considérables de glands; or il faut au moins 60 ans pour qu'un arbre en fournisse. Les yeuses ou chênes-verts sont à une altitude parfois plus basse que le chêne commun mais demandent une meilleure exposition et forment une sorte de gros buisson s'élevant à près de 10 mètres de hauteur sur les berges et les ravins.

Sous ces arbres ainsi que sous les pins, de nombreuses espèces de champignons comestibles ou non. Toujours sur les terrains calcaires on rencontre des fourrés de houx s'élevant à 10 mètres de hauteur, très denses. Une graminée esthétique mais rare : le marabout est parmi ces arbustes que l'on rencontre aussi bien sur le plateau calcaire que sur le dôme permien; le buis, les lentisques, les genets de multiples variétés, les lauriers en touffes, la lavande sauvage, le thym, le serpolet, le "pébre d'ae" ou sarriette, du pissenlit, de la camomille, du plantin et toutes les espèces végétales de la garrigue et du maquis hormis les grands arbres qui se font beaucoup plus rares.

Aux altitudes de 1000 mètres et plus, on pourrait s'attendre à rencontrer une luxuriante forêt: rien de tel. Le tapis végétal est clairsemé, l'érosion a une activité des plus intenses favorisées en cela par les déprédations humaines des siècles passés.

DEBOISEMENT ET REBOISEMENT

Le déboisement est très ancien. Certains auteurs avancent le XVI^e siècle; il est incontestable que les grands arbres du plateau de DIRA ont disparu bien avant. La commune de RIGAUD est en plein cœur de la grande zone de reboisement des Alpes-Maritimes centrée sur le Cians. Le Cians et son affluent de rive droite, la Varogoule, ont un taux de torrentialité des plus élevés. Dans ce secteur les travaux de correction entrepris depuis 1890 sont très avancés; pour l'instant, le reboisement est cantonné dans la zone des sols calcaires : de 500 et 1200 Arbres le pin sylvestre, le Chêne pubescent, le rouvre ont prospéré. Plus haut, le sapin et l'épicéa; réussissant à toutes les altitudes, le pin laricio, le pin d'Autriche communément dénommé pin noir, qui constituent l'essence la plus précieuse par la rapidité de sa croissance, sa promptitude de reprise et d'adaptation aux plus mauvais terrains, les plus secs comme les plus dégradés, ainsi que par la résistance aux froids comme à la sécheresse. .

Le plus bel exemple de reboisement nous est donné par l'ubac de Dina qui, en 1899, était un abrupt stérile et qui aujourd'hui est recouvert d'une magnifique forêt couvrant les plaies béantes de l'érosion.

Sous cette végétation naturelle ou reconstituée, les espèces animales ne sont pas très nombreuses. Sur le plateau de Dina, des sangliers souvent solitaires font le bonheur des chasseurs locaux qui les surveillent. Des chamois qui descendent des plus hauts sommets, s'aventurent parfois sur le territoire de la commune; ce sont là les seuls gros gibiers.

Le renard, l'écureuil, le lièvre, quelques mouflons des marmottes, des hérissons, puis, parmi les animaux à plumes, des perdreaux, des bartavelles et des grives

De passage entre janvier et mars, venant d'Europe centrale, des grives "cha-cha", des tourdous pendant les vendanges, enfin quelques pigeons ramiers nichant dans les pins; des geais, des corbeaux, des faucons, des grands-ducs; puis de petits oiseaux, tels le rossignol, le rouge-gorge au rigaou en patois, des coucous et des chauves-souris : voilà à peu près fait l'inventaire de la faune locale; mais il ne faut pas oublier dans le Cians et le ravin de Cianavello les poissons de rivière, truites, barbots et anguilles. Un ensemble difficile et rude an tous points pour l'aspect physique, telle est la conclusion, que nous pouvons tirer de cette analyse sommaire, avec cependant un certain attrait qui attirera les populations depuis longtemps. Si jadis la vie dans un tel milieu hostile était fort pénible, on pouvait tout de même y vivre heureux et tranquille car l'établissement du site de Rigaud est fort ancien.

L'homme a transformé la nature mais s'y est aussi adapté les témoins de cette adaptation difficile sont encore vivaces.

II° PARTIE

Les transformations du paysage par l'homme.

Chapitre I.- LE VILLAGE.

RIGAUD n'est plus l'agglomération d'une centaine de maisons du siècle dernier. Appuyé sur l'éperon du château à 665m d'altitude, formant col vers le sud, et falaise abrupte au nord sur le replat de Villanova et le ravin de Varegoule, le village s'étale en demi-cercle, juché en escaliers sur ce promontoire. Dominant la vallée imposante du Cians, protégé des antiques dangers humains par d'importants abrupts de dalles calcaires, le village est presque invisible de la vallée. Sa morphologie est assez particulière : une grande place se divisant en deux aires : une partie sud-est devant les bâtiments de la mairie, le quartier Saint-Sauveur, ancien quartier des granges, et une partie ouest : la place proprement dite dominée par de hautes maisons à plusieurs étages ainsi que par le mur de l'église, ancien fronton des joueurs de balle. En cinquante ans le village a changé de physionomie en perdant de nombreuses maisons dans la partie nord seuls subsistent encore dominant le village, quelques pans de ruines de ces quartiers supérieurs: seules les maisons bordant la place et les rues avoisinantes sont conservées en bon état.

En descendant du plateau de Dina, on aperçoit à ses pieds le village sur son éperon, groupé au flanc d'une pyramide.

La cinquantaine de maisons, le composant actuellement, se présente sous un aspect tassé bien particulier avec l'étage supérieur entièrement ouvert au sud; aux rayons du soleil.

La maison du village est bâtie tout en hauteur; c'est une véritable maison tour, de plan rectangulaire ou carré dont les bases sont souvent cintrées pour épouser la forme du relief souligné par la courbure des rues. Cette maison s'appuie à des maisons identiques quant à la structure et à l'aspect. Ainsi on peut voir dans chaque rue, une série de "maisons-fortresses" de chaque côté mitoyennes, dont l'antique crépi à tendance rose confond les limites. La maison est élevée de 10 à 14 mètres et possède 2 ou 3 étages habitables plus le "souldaire" ou grenier-séchoir ouvert sur la façade. Les étages des maisons doivent se compter sur la face sud de l'immeuble, car Pareto sur laquelle est construit le village possède une forte pente que les maisons épousent. Type de maisons très ancien, conséquence de la vie archaïque nécessitait qui un groupement de défense.

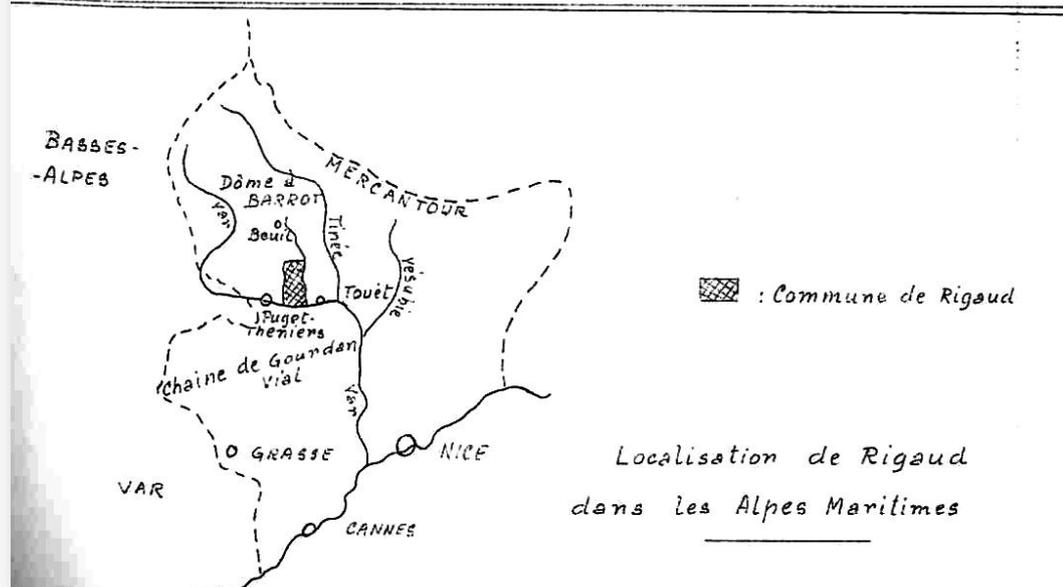
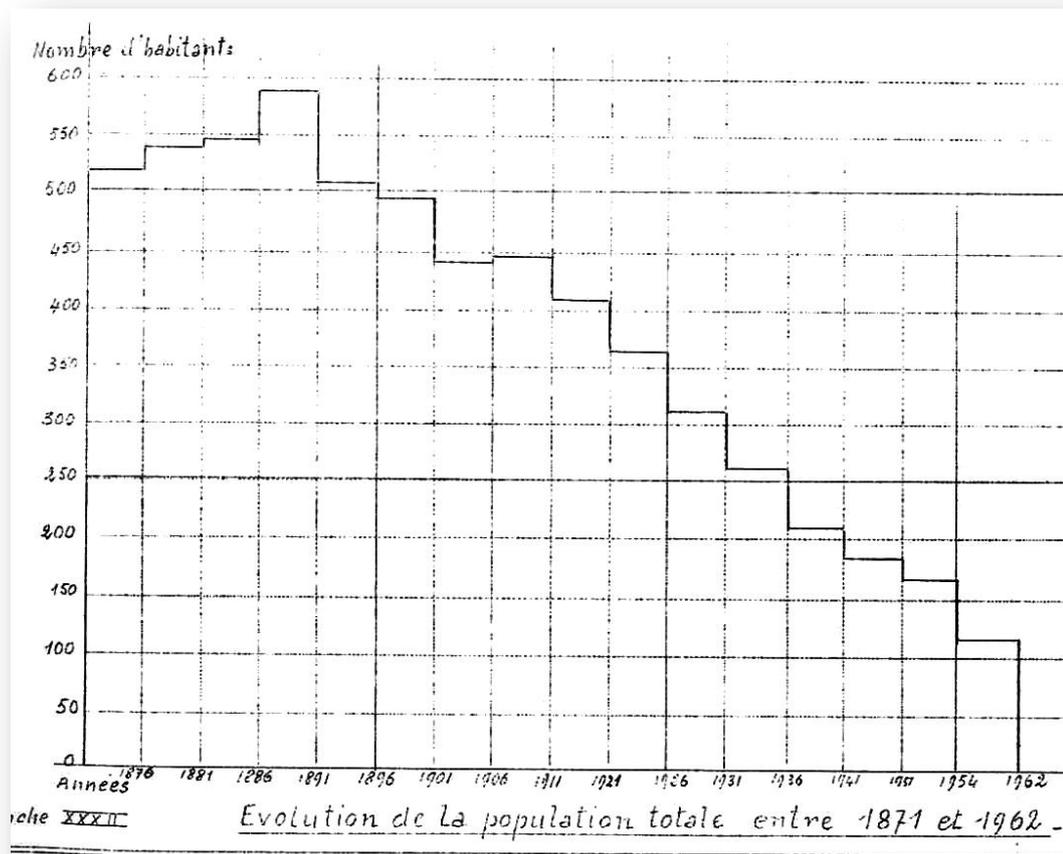
Cette coutume de vie humaine grégaire résiste à la décadence démographique du village et la trentaine d'habitants permanents actuels ne conçoit pas un autre mode d'habitat.

Les toits de tuiles sont d'une structure très simple : afin d'éviter une grande consommation de bois d'œuvre toujours rare, on utilise un plan de charpente simplifié. La plupart des toits comportent un seul pan de toiture s'appuyant sur deux murailles latérales de hauteur décroissante avec toujours la face sud ouverte au soleil. Ce bloc de pierre a de rares ouvertures, petites fenêtres carrées sauf au plus haut de la maison, ouverture béante du séchoir qui pourrait donner l'idée à l'étranger que la maison n'est pas terminée. Les plus hautes maisons appartiennent quelquefois à deux propriétaires. Sous les toits le séchoir-grenier est un véritable entrepôt de produits de la campagne.

Depuis 1957, les maisons du village se sont améliorées. L'adduction d'eau et d'égouts fut réalisée et rares sont les propriétaires qui n'ont pas fait installer un évier et un cabinet de toilette. L'eau dans la maison, futur événement considérable qui permet du reste à l'habitant d'avoir une ressource supplémentaire en été, la location à des estivants. Les transformations et aménagements de ces maisons se manifestent de plus en plus.

Un peu en dehors, du sud du village, le quartier de Saint-Sébastien constitué de cinq maisons groupées autour d'une chapelle de même nom, est un ancien "écart"...

La largeur de la place, cinquante mètres environ, les sépare du mur de l'église; cet "écart" fut d'abord constitué de granges recouvertes de chaume, éloignées des maisons d'habitation pour éviter les risques d'incendies; puis le moulin à huile s'y installa; enfin, un maréchal-ferrant ouvrit plus tard un débit de boissons. Les maisons plus récentes : un siècle et demi, tout au plus, rappellent déjà les maisons de la plaine : un étage sur rez-de-chaussée voûté avec un plan compliqué, témoignant des agrandissements successifs de la maison; la plupart sont encore des granges ou des écuries; cependant il faut signaler que les maisons de ce quartier sont déjà moins serrées, à peine jointives.



Chapitre II. LES HAMEAUX.

Les "écarts" de Rigaud, le Moulin, Saint-Sauveur, Malics, Le Cerise, Rubi et Pra d'Astier, ne font pas de véritables hameaux comme on peut en voir dans d'autres régions de France. Ce sont des maisons isolées, même pas de vraies fermes, car il n'y a tout au plus qu'un ou deux bâtiments; ce sont d'anciennes "campagnes" jadis habitées l'été. Ces bâtiments sont construits moins hauts; les habitants de ces hameaux sont aussi propriétaires au village d'une maison ou d'un étage, mais ils n'y résident que rarement.

Sur le plateau calcaire et sur le massif Permien on trouve aussi la bergerie classique du bas-pays alpin : construction allongée pour les moutons avec une sorte de tour pour abriter, dans une grande pièce carrée, le berger, au-dessous les animaux et tout autour un mur de pierres sèches pour parquer les bêtes.

Un petit bassin à côté de la citerne permet une fois l'an de baigner les bêtes. Ces bergeries sont souvent restaurées car elles sont d'une précieuse utilisation. Quelques "campagnes" subsistent encore servant d'abris occasionnels, de soupentes ou de remises pour les outils et les instruments agricoles. Il y a également quelques bergeries ou étables.

Chapitre III.- LES VOIES DE COMMUNICATION.

1°/ Les anciennes routes.

Aucun chemin jadis n'utilisait les "bas" des vallées; tous les sentiers passent par les sommets, un seul faisant exception, reliant Puget-Théniers à la vallée du Var. Les autres voies utilisées joignent Puget-Théniers à la vallée de la Tinée : sud-ouest / nord-est, et Beuil et la Haute-Tinée au Var moyen : nord-sud.

La première remontait au départ de la vallée de la Roudoule, s'élevait le long du ravin de Puget-Rostang par les granges de Villars jusqu'au col de la Mairola où perçaient deux directions, l'une vers Rigaud, l'autre vers le nord et Beuil.

De Rigaud, si on veut se diriger vers la basse Tinée et l'anse, on traverse le Cians, et par Lieuche, on marche vers l'est; si on veut aller vers la moyenne Tinée : on remonte le Cians jusqu'à Pra d'Astier et par Pierlas on rejoint le chemin de Saint-Sauveur sur la Tinée. La voie nord-sud ne fait qu'effleurer Rigaud; cependant on passait parfois au village car marcher de Beuil à Puget-Théniers était une étape très longue et la halte se faisait à Rigaud. Ces voies sont très utilisées jusqu'au début du XIX e siècle mais les tonnages restent restreints, seuls les ânes et les mulets, pouvaient s'y aventurer.

Ensuite il y a un réseau assez dense de sentiers intérieurs à la commune reliant le village aux différents terroirs et selon les cas, sillonnant le plateau de Dina, remontant les ravins vers les hauts pâturages des Roches Rouges; ces sentiers sont utilisés aujourd'hui dans la mesure où ils mènent à une habitation; parfois les touristes ou les bergers les fréquentent encore.

2°/ Les voies de communication modernes.

Une des causes de la dépopulation de la montagne dans certaines régions des Alpes est l'ouverture des voies de communications. Les villages étaient des cellules bien isolées par rapport aux villages environnants. Aller à Nice consistait à monter une véritable expédition et rares étaient ceux qui s'y risquaient. En 1890, les gorges du Var sont enfin percées à la Mescla et le chemin arrivera en 1892 à Puget-Théniers.

C'est le point de départ. La route nationale n° 202 longe alors tout le Var; à la hauteur de Rigaud, le chemin de fer est installé au pont du Cians; mis on ouvre une route le long des

gorges inférieures du Cians, route accidenté: et périlleuse que l'on continue dans les gorges supérieures. D'abord simple tracé, au plus large de deux mètres, il devient une route; mais celle-ci reste toujours étroite et sinueuse, et relie alors seuil à la moyenne vallée du Var. Commencée en 1894, cette route n'est vraiment utilisable qu'en 1908; pendant ce temps, le chemin qui reliait le Cians à Rigaud est lui aussi élargi pour permettre aux premières automobiles de grimper au village.

La route du Cians profita surtout aux hameaux du Moulin et du Pra d'Astier qui virent s'installer chacun un bar-restaurant et eurent la clientèle des chantiers ; de plus, Pra d'Astier constituait une halte pour les équipages se rendant à Beuil, et ensuite pour les premières automobiles.

La route qui monte au village est étroite, en lacets longue de 2 kilomètres et n'a pas d'aboutissant. Il faut y venir exprès et sur les milliers d'automobilistes qui passent dans les gorges du Cians, bien peu connaissent l'existence de ces maisons au-dessus de la vallée.

La route, pour beaucoup, c'est la possibilité de partir, de pouvoir échapper à la vie ancestrale sans, pour autant chercher une amélioration possible. Cependant ceux qui sont restés au village se sont finalement adaptés à cette vie et leurs modes de travail subissent aussi des transformations, peu visibles sur une seule génération, mais très nette avec le recul du temps que nous avons maintenant.

Chapitre IV.- LES STRUCTURES AGRAIRES.

L'étude des structures agraires implique une analyse de la propriété, des modes d'appropriation dans la mesure du possible, de l'étude des domaines et de son parcellement : ensuite il convient d'étudier l'exploitation, car propriété et exploitation ne sont pas du tout identiques.

I°.- Le cadre.

La structure du terroir :

Le village de Rigaud se trouve au point de jonction des différentes zones que nous avons déjà analysées. Vers ce centre vital convergent la plupart des sentiers, lus voies de communalisations anciennes. Au terme de terroir on ajoute implicitement la notion de travail humain, c'est à dire ce que les hommes ont fait de la terre.

Les zones abandonnées ou stériles : l'importance de ces zones est considérable. Sur 3.127 hectares, superficie totale de la commune, 74,3 5i, sont considérés comme terres en friche, en landes, ou stériles : terres inutilisables pour la culture. La forêt n'occupe que 577 ha -dont 80% constitués de forêts très jeunes dues aux reboisements qui débutèrent vers 1890-. La plupart de ces terres stériles sont des "communaux", loués à bas prix pour la pâture des ovins, mais ce n'est pas une source de revenus substantiels pour la commune.

En 1870, les relevés du cadastre que nous pouvons consulter, nous donnent : 368 ha de bois, 2.325 ha de pâtures et terres stériles. Le pourcentage des terres inutilisées n'a pratiquement pas varié, mais les "bois" ont augmenté sensiblement en 93 ans et même, nous le verrons plus loin, restent peu importants encore.

Les surfaces cultivées : Depuis 1900 la diminution des surfaces cultivées est constante à Rigaud. D'après l'enquête faite sur place : de 1890 à 1900, la superficie mise en culture garde son maximum d'extension. En 1870 il y a 441 ha de terres labourées, de vignes, d'olivettes, de jardins, soit 14,2% de la surface totale, alors qu'en 1963 il n'y a plus que 200 ha correspondant à 6,5 % du total, soit un recul de plus de la moitié; et encore, les terres cultivables ne le sont-elles pas en permanence. Seuls les "jardins" des terres irrigables sont

utilisés constamment. L'essor maximum des cultures correspond à un effort démographique que nous verrons plus loin. Avec la récession, il y aura moins de terres cultivées car moins de bras pour les travailler et aussi moins de bouches à nourrir.

Le paysage agraire n'a pratiquement pas changé depuis des siècles, c'est toujours une polyculture vivrière archaïque qui est de rigueur et qui entraîne un parcellaire assez compliqué.

En 1870 "les terres labourables" des matrices cadastrales recouvrent 265 ha dont près de 200 ha sont plantés en blé, avoine, seigle, plus quelques hectares réservés aux pommes de terre ainsi qu'aux navets. L'élevage n'était qu'un appoint tout à fait secondaire. Après les céréales, c'est la vigne qui occupe le plus de place en 1870 : 79 ha cultivés souvent en cuillères avec des vergers et des cultures maraîchères; il en existe encore des exemples au Plan d'Auvare et à Villanova où les propriétés familiales ont été conservées intactes.

Viennent ensuite les oliviers qui occupaient 64 ha. Il y avait dans la commune, deux moulins à huile, mais déjà la culture de l'olivier est en régression car l'utilisation locale n'est pas suffisante pour entretenir une olivette plus considérable. Les jardins maraîchers pour la plupart situés autour du village, occupent 22 ha en parcelles souvent les plus exigües; enfin 11 ha sont destinés officiellement à l'élevage sous la rubrique de "prés secs"; on y récoltait le foin nécessaire à la nourriture au gros bétail. L'élément essentiel du paysage est constitué par l'antique trilogie méditerranéenne : blé, olivier, vigne.

La première moitié du XXe siècle voit une décadence rapide de toutes les cultures aux bénéfices des landes. Les terres anciennement dénommées "terres labourables" représentent encore 145 ha, dont 95 ha seuls sont réellement consacrés aux céréales : blé, seigle, avoine, et de plus en plus aux pommes de terre, terres céréalières situées pour la plupart sur le plateau calvaire de Dina.

La vigne n'occupe plus que 7 ha, 30 ares, nette décadence d'une culture qui demande un travail humain exténuant.

Les vergers couvrent 4 ha, 41 ares et trop souvent les arbres sont vieux quelquefois plus que centenaires, parfois de rapport médiocre. Il y a encore, d'après la matrice cadastrale : 28 ha d'olivettes; en fait, notre enquête nous a permis de constater qu'une vingtaine d'hectares sont laissés à un abandon total et que même la cueillette n'est plus faite régulièrement; aucun moulin en activité dans la commune; il faut aller à Puget-Théniers pour faire écraser les olives et comme il faut beaucoup de main-d'œuvre pour la cueillette, cette culture a pratiquement disparu.

Les "jardins" pour la plupart ont résisté à cette décadence. Leur situation à proximité des habitations, leur facilité de culture et d'irrigation et les travaux tout récents d'adduction d'eau, n'ont pu que les favoriser.

On compte 21 ha, utilisés en jardins maraîchers où l'on retrouve toute la production nécessaire à la vie courante.

Les "prés" par contre, sont en augmentation : 14 ha, 42 a. et cette croissance des "terres à foin" démontre la nouvelle orientation de la culture locale. Les revenus de la culture proprement dite sont dérisoires, mais l'élevage qui tend à devenir de plus en plus commercial, enrichit ses producteurs. Ce fait explique l'importance des pâtures et des friches.

II° L'aménagement des champs.

Les champs sont les éléments constitutifs du terroir. Ici nous trouvons des formes variées. Les parcelles cultivées sont généralement de modestes dimensions, mais varient en fonction des terroirs de vallée ou de plateau. Il y a peu de différence entre les champs de la grande propriété et ceux de la petite ou moyenne propriété. Si le champ d'un petit propriétaire

ne dépasse jamais 60 ou 80 ares, celui de la grande propriété des plateaux ne sera pas supérieur à 2 ha.

Les grands propriétaires possèdent de nombreux petits champs réunis au hasard d'achats ou d'héritages.

L'homme a conquis les pentes raides des adrets en construisant entièrement ces champs en terrasses étroites de 2 mètres dites "taoula" (planches) ou "faïssa" (bandes), soutenues par des murettes de pierres sèches qui ont la courbe et l'inclinaison adéquate. Ces terrasses sont étagées comme les marches d'un énorme escalier. De distance en distance, un étroit petit sentier serpente en lacets pour permettre au propriétaire d'y accéder. Il y a ainsi 70 planches superposées sur l'adret de la Vargoule avec des oliviers au milieu de la planche, des vignes et des figuiers sur les bords. Durs à la peine, les paysans travaillent au "magaou" (houe) car ces terrasses rétrécies, encombrées d'arbres et de pierrailles sont ignorées de la charrue ou plus exactement de l'araire médiéval encore utilisée. L'olivier, les figuiers, la vigne ont été liés solidement au terrain qu'ils retiennent de leurs racines.

Malheureusement l'homme ne peut plus entretenir ce qu'il a lentement élaboré et peu à peu la friche s'empare de ces admirables ouvrages de patience qui remontent aux premiers habitants ligures, peut-être; les murettes se dégradent lentement; il faut constamment les entretenir, les réparer, En ce pays ensoleillé où le ciel est si bleu et le terroir si accidenté, la culture en champs suspendus exige du paysan de gros efforts de courage et de persévérance mais "les bras qui font tout" sont devenus rares, aussi seules les planches irrigables sont entretenues; ce sont alors les zones inférieures" qui souffrent d'un manque d'ensoleillement surtout un hiver.

Le plateau calcaire présente un aspect agricole. Ici, souvent de grandes terrasses très larges épousant les courbes de niveau, mais ce qui frappe le plus, ce sont des tas de cailloux qui dominent chaque bande de terrain ; c'est la preuve d'une technique de dépierrage antique datant de nombreux siècles. Ce dépierrage fut pénible mais nécessaire pour libérer cette bonne terre céréalière du plateau calcaire. Ces terrains étaient primitivement boisés ou couverts d'herbages naturels, défrichés par l'homme et mis ensuite une culture. Privés soudain de la protection forestière ou de la couche enherbée, ils ont été livrés à l'action érosive des pluies qui ont emporté la couche superficielle, mettant souvent à nu le substratum rocheux; dans ces conditions, les produits de décomposition des roches ne parviennent pas à s'accumuler et prennent progressivement; le dessus sur les éléments meubles, donnant ainsi origine à des terrains difficilement labourables et, de plus, de fertilité limitée.

Les dépierrages ont pour but de libérer une couche de sol suffisant à la vie des plantes cultivées.

Cependant, si ce travail n'était pas accompagné de mesures anti-érosives et de conservation du sol, l'érosion enlèverait rapidement la couche récemment dégagée, ce qui obligerait au renouvellement de l'opération.

Cette pratique du dépierrage en disposant les pierres en tas selon les zones de culture, constitue une mauvaise solution, car ces tas occupent une partie non négligeable du terrain dépierré et sont un obstacle aux travaux de culture; de plus, ils s'éboulent fréquemment et doivent être reconstruits. Par contre, il faut reconnaître qu'il est difficile de trouver un emploi à ces tas de pierres dont le volume atteint parfois quelques centaines de mètres cubes par hectare, et dont le transport loin du champ aurait été beaucoup trop onéreux.

Aujourd'hui les terres en culture sont rares : quelques hectares sur le plateau de bina en blé, avoine, et légumes pour la consommation quotidienne; la friche reprend ses domaines d'antan, mais une friche utilisée par les propriétaires pour la pâture des troupeaux de brebis et de chèvres. On fauche l'herbe l'été venu, que l'on engrange pour la nourriture des bêtes en hiver. La forme de ces champs est d'une variété infinie et tenter de décrire la morphologie

agraire est très difficile; la plupart des champs sont petits et l'anarchie règne pour leur disposition; un seul élément d'unité : le relief,

Les champs qui sont tributaires de cet élément essentiel sont en général très allongés. De simples bandes de terre qui épousent plus ou moins bien les courbes de niveau. A coté de ces champs allongés, nous trouvons partout et surtout à Dina, au Plan d'Auvare et Villanova, les innombrables terrasses d'adrets que nous avons analysées : leur largeur de 3 mètres, leur hauteur de 1 mètre 50/2 mètres et leur longueur de 20 à 50 mètres. L'évolution très lente du train de culture a une influence certaine sur l'évolution de la morphologie agraire. La tendance actuelle irait à une sorte de regroupement des parcelles et à l'agrandissement des champs dus à la mécanisation qui se manifeste tout de même.

Aussi bien sur le plateau que sur les "planches" du plan d'Auvare, les motoculteurs font une timide apparition. Il faut cependant être très prudent lorsqu'on parle de mécanisation, car la presque totalité des travaux de défonçage sont encore effectués avec la traction animale. Nous voyons qu'ici il est inutile de parler de remembrement des parcelles d'une manière officielle.

La valeur très inégale des terres, les variations topographiques et hydrographiques et la possession voulue par chaque propriétaire exploitant des parcelles dans les différents terroirs, suivant la qualité de l'exposition et des sols, empêchent toute tentative de regroupement. Il s'en fait un très lent d'une manière originale, suivant l'affaiblissement démographique. Au fur et à mesure des décès et des héritages, des départs vers la ville, ceux qui restent souvent à la tête de terrains mitoyens. Seulement, ce fait humain ne peut être considéré comme une forme d'avenir mais plutôt de décadence, car on rencontre de gros propriétaires qui possèdent des superficies considérables mais celles-ci sont souvent laissées à l'abandon.

LA PROPRIETE.

Origine des propriétaires.- Pour une population totale de 117 habitants, il y a paradoxalement 139 propriétaires; très nombreux sont ceux qui ne résident plus dans la commune ou n'en sont pas originaires.

Cinquante six propriétaires sont originaires de Rigaud et y sont domiciliés ; 34 originaires de Rigaud sont domiciliés dans les villages limitrophes;

26 résident dans le chef-lieu du département dont 18 originaires de Rigaud; 11 résident dans des localités diverses des Alpes-Maritimes dont 7 natifs; 4 résident à Marseille, 3 à Paris, 2 dans le Var, 3 dans le Centre de la France et parmi eux il y a 2 natifs de Rigaud, 1 dans l'Ardèche, 1 dans le Gard, 2 dans le Var, 1 à Paris.

Trente propriétaires sont domiciliés à l'extérieur et sont nés au dehors, en majorité à Nice et sur la Côte-d'Azur; 1 est de Paris; enfin 2 propriétaires originaires de l'extérieur sont domiciliés à Rigaud.

Structure de la propriété.- Nous avons réparti les propriétaires en 3 catégories, les propriétaires locaux, nés et résidant dans la commune; les propriétaires limitrophes n'y résidant pas; les propriétaires extérieurs. Parmi les propriétaires locaux : 9 possèdent moins de 1 ha, 3 de 1 à 2 ha, 14 de 2 à 10 ha, 29 plus de 10 ha. Les propriétaires limitrophes se répartissent comme suit : 15 possèdent moins de 1 ha; 7 de 1 à 2 ha, 9 de 2 à 10 ha, 5 plus de 10 ha. Enfin les propriétaires extérieurs : 25 ont moins de 1 ha, 5 entre 1 et 2 ha, 12 de 2 à 10 ha, et 4 plus de 10 ha.

On constate que la traditionnelle catégorie de "moyens propriétaires" n'existe pas à Rigaud; elle est remplacée par une "petite propriété" de 1 à 10 ha; au-dessous, nous avons une

toute "petite propriété" et une catégorie supérieure de grandes propriétés. Nous avons ainsi :
51 propriétaires pour la "toute petite propriété"

50 propriétaires pour la "petite propriété"

38 propriétaires pour la "grande propriété"

L'origine de la "toute petite propriété" est récente; elle remonte aux premiers balbutiements d'une sorte de tourisme de résidence estivale qui date d'une décennie environ. Auparavant, les rares petits lopins de terre appartenaient aux membres du secteur tertiaire du village.

Les dimensions moyennes de la "petite propriété" sont de 4 à 5 ha. Propriété vraiment restreinte, car il y a une majeure partie de terres incultes et de plus, les parcelles sont dispersées. Quelques exemples nous le montrent : une propriété de 9 ha 04 a 79 ca, est divisée en 12 parcelles : 12 arcs 65 ca de bois au Pra de Dura; 1 ha 33 a 20 ca de bois au Pra de Dura; -1 ha 54 a 55 ca de bois au Pra de Dura; 2 ares 70 ca de pâture à la Clue; 1 are 04 ca de sol, 7 a 30 ca de pâture, 53 à 66 ca de terre arrosable; 14 a 25 ca de bois; enfin toujours à la Clue, 14 a 25 ca de bois et 1 ha 28 a 90 ca de pâture, plus 3 parcelles en friche à Clua Sottana, de 5 a 90 ca, de 84 ca et 3 ha 91 a 88 ca.

Les parcelles extrêmes sont au moins à 5 kms de distance les unes des autres. De plus, les moyens de culture utilisés par ces petits propriétaires sont toujours médiocres; l'exemple d'un propriétaire extérieur qui cultive ses parcelles avec un engin mécanique est encore unique et n'a pas fait école. Pour mettre en valeur ces champs, les ancêtres des propriétaires actuels, paysans pauvres, ne pouvaient le faire que si les étendues étaient restreintes, car leurs instruments étaient archaïques et le gros bétail de trait impossible.

La plupart des "grandes propriétés", nous en avons classé 38, sont surtout à la périphérie de la commune et sur le plateau calcaire; 19 propriétés n'excèdent pas 15 ha; seulement 2 dépassent 100 ha avec respectivement : 108 et 125 ha; les autres étant comprises entre 40 et 80 ha en moyenne. Les propriétés de 10 / 15 ha et celles de 40 / 50 ha ont pour la plupart une origine ancienne: d'autres sont dues à des achats récents, postérieurs à 1948.

En 1870, on trouvait une cinquantaine de grandes propriétés, mais la plus petite n'excédait pas 77 ha; la moyenne était de 20 ha, alors que la moyenne actuelle est de 30 ha 70 a. La répartition des parcelles de la grande propriété est tout à fait différente de celle de la petite propriété. Prenons deux exemples : 1 grande propriété de 106 ha et une plus modeste de 15 ha; la 1ère est composée de 63 parcelles en 4 grands ensembles puisque nous avons 20 parcelles jointives sur l'adret du Rubi, 22 autres parcelles sur les flancs de la montagne de Cianeletta, une dizaine en bordure du Cians, et quelques parcelles autour du village. La 2e est composée de 40 parcelles en trois ensembles groupés. La grande propriété est très importante; elle occupe une superficie totale de 1166 ha contre 165 ha à la petite propriété, et 10 ha à la toute petite propriété.

L'exploitation.- Les propriétaires locaux et certains propriétaires limitrophes qui possèdent des grandes propriétés exploitent eux-mêmes leurs terres. Le faire-valoir direct est de règle. Les petites propriétés des propriétaires extérieurs sont laissées à l'abandon ou bien, lors de la visite dominicale, ils s'occupent du jardin par simple loisir, pour avoir une petite récolte lors des vacances d'été; ou bien encore, ils louent la terre à des éleveurs de moutons ou à d'autres propriétaires locaux : ce sont souvent des éleveurs des communes limitrophes qui louent 2 ou 3 parcelles jointives, leurs troupeaux devant se rendre sur ces parcelles pratiquement, toute la montagne environnante leur sert de pâturage.

Le faire-valoir direct est un phénomène récent. En 1870, il y avait 3 fermiers et une dizaine de métayers. Les propriétaires qui donnaient ainsi leurs terres en fermage ou en métayage étaient de gros possédants mais appartenant au secteur tertiaire, négociants, commerçants, qui n'avaient pas le temps de travailler leurs terres.

Les outils utilisés dans la grande Comme dans la petite propriété sont des outils encore très anciens.

Les grandes propriétés possèdent un attelage de bœufs sont rare; mais elles ont des mulets et des ânes : c'est la seule différence vis-à-vis des petits propriétaires. On peut louer à la Coopérative de Puget-Thénières, le personnel et les engins nécessaires lors de la moisson, mais cela n'arrive que très rarement.

Pour résoudre le problème de l'eau, on a construit en 1960, un canal d'irrigation branché sur la Varegoule avec une conduite forcée au-dessus du ravin. Un grand bassin a été construit à Villanova. Cette solution n'a pas contenté tous les propriétaires, mais les riverains qui en bénéficient ne craignent plus les périodes de sécheresse.

Le fumier joue un grand rôle dans les cultures, il est utilisé par presque tous les propriétaires, qui n'utilisent alors que quelques centaines de kilos d'engrais artificiels.

En résumé, on constate que les méthodes d'exploitation sont archaïques mais les ressources sans doute variées doivent donner satisfaction et permettre de vivre à une population restreinte.

Chapitre V.- LES CULTURES.- L'ELEVAGE.

Jusqu'en 1860 et même 1900, les ressources agricoles étaient importantes mais, depuis l'ouverture des voies d'accès, ce qui dans d'autres régions du Comté de Nice a été un ferment de développement économique, s'est tourné ici en une sorte de frein, car la main d'œuvre s'est littéralement échappée vers des lendemains plus souriants. Déjà, en 1849, un état de l'administration sarde montre la faiblesse de la production céréalière du Comté de Nice qui ne pouvait subsister par lui-même que 8 à 9 mois par an. A cette époque, les terroirs de Rigaud ne peuvent pas être considérés comme de grands producteurs de céréales, mais ils se suffisaient à eux-mêmes en permanence et pouvaient vendre du blé aux communes environnantes. En 1870, on peut évaluer à 100 ha, la superficie cultivée en froment et 50 ha en seigle et avoine. Aujourd'hui, 60 ha au plus sont plantés de céréales et les rapports sont médiocres.

La culture de l'olivier : c'est la forme de culture la plus méditerranéenne qui pénètre fort à l'intérieur. Jusqu'à 700 mètres d'altitude, on rencontrait en 1870 de magnifiques oliveraies mais aujourd'hui elles sont presque toutes à l'abandon.

La culture de la vigne a elle aussi, beaucoup reculé; décadence brutale, car on ne peut cultiver la vigne sur le plateau trop élevé et les alentours du village, qui s'y prêtent par leurs adrets, ne fournissent qu'une toute petite production familiale. L'adret du Var qui était recouvert de vignes au siècle dernier n'en possède plus que quelques centaines de ceps. Cinq propriétaires font encore leur vin, mais ils sont obligés d'acheter au dehors une grande partie des raisins.

Les autres productions : figuiers, muriers, chanvre, ne se pratiquent plus. Le maïs n'est cultivé que pour fournir le grain à la basse-cour. La pomme de terre est plus importante, et sert de base à l'alimentation. La cueillette de la lavande a presque disparu sur le territoire de la commune.

Les arbres fruitiers sont variés mais viennent tardivement à maturité. Ils doivent être très résistants car les hivers et les automnes ont de nombreuses gelées et parfois même meurtrières pour la floraison du printemps. On peut citer : pruniers, poiriers, cerisiers, sorbiers, néfliers, grenadiers, plaqueminières; tous donnent des récoltes très variables suivant les années.

Les ressources du sol permettent à la population locale de survivre chichement. L'agriculture a subi une décadence, identique à celle de la démographie, aussi les hommes pour subsister ont-ils dû s'adapter, trouver des ressources de complément, s'habituer à une

économie à tendance plus commerciale. C'est dans l'élevage qu'ils cherchèrent ce complément. En un siècle, l'élevage a fait d'énormes progrès, les pâtures ont nettement augmenté de superficie. Peu de vaches laitières; 8 en tout sur l'étendue de la commune. Le rendement par bête est médiocre : 12 à 14 litres par jour un période de lactation. Les vaches qui restent à l'étable de 7 à 8 mois par an et même toute l'année en certains endroits, demandent une grosse quantité de foin et de foinage. L'élevage laitier reste secondaire et n'apporte un intérêt qu'avec la vente des veaux chaque année. Deux éleveurs seulement possèdent des bœufs de travail et cela donne un total de 5 paires de bœufs de labour pour la commune. La conjoncture actuelle, on augmentant la demande de viande de mouton, viande considérée de luxe par les citadins, donne un atout à ces communes de montagne dans la ligne même de leurs traditions les plus anciennes d'Alpes sèches à végétation rabougrie. De la vente du mouton maigre, on est passé à la vente de l'agneau gras dont la production est considérée comme la mieux rentable. Un troupeau de 400 brebis fournit annuellement pour la vente : 380 agneaux. Le troupeau rigaudois peut s'élever à 4.200 têtes d'ovins et 550 têtes de caprins.

Des progrès notables sont enregistrés pour la sélection, les soins, l'alimentation du cheptel et, si la situation se maintient favorable, l'agneau pourrait continuer dans l'avenir à assurer une importante ressource aux montagnards. A la vente des agneaux, s'ajoute la vente de la laine pratiquée à Puget-Théniers. Les troupeaux de Rigaud émigrent peu. La transhumance inverse d'hiver se pratique certes pour les grands éleveurs, mais les distances parcourues sont faibles. Les moutons descendent sur les rives du Var, vers Aspremont et les pentes du Mont Chauve. D'autres propriétaires gardent leurs bêtes en stabulation tout l'hiver et les sortent lorsqu'il n'y a pas de neige. Dès le début du printemps, le troupeau commence à pâturer sur le plateau calcaire moins élevé, puis monte peu à peu sur les sols permien au fur et à mesure de la fonte des neiges. La forme de la transhumance moderne commerciale a complètement tué l'antique et pittoresque transhumance. Des camions amènent les moutons de Basse-Provence jusqu'aux estives de Beuil et de Roubion. Le passage à la fin mai et en octobre de ces troupeaux sans fin le long des gorges rouges du Cians a disparu. Seuls les propriétaires locaux font encore circuler leurs bêtes sur les routes pour des distances jamais supérieures à 50 kms. Les "drailles", anciens chemins de transhumance, ne se distinguent même plus en certains endroits. L'apiculture : elle n'est pas pratiquée en grand sur le territoire de la commune; cependant deux cultivateurs possèdent des ruches au Rubi, donnant chaque année un total de 1000 à 1200 kilos de miel. Les ruches sont parfois descendues en hiver dans le bas-pays plus chaud. L'apiculture est d'implantation très récente; sous ce rapport de production commerciale, elle ne date que de la seconde guerre mondiale, mais constitue une ressource d'avenir et mériterait de se développer, car le miel encore grossièrement raffiné sur place est apprécié des connaisseurs pour son goût de lavande et de serpolet.

Finalement, un bilan d'élevage qui reste très médiocre, non seulement en réalité mais en quantité.

Chapitre VI.- DISPARITION DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL.

Depuis un demi-siècle, on assiste à la disparition de ce qu'on appelait "la petite industrie locale". La première guerre mondiale fit un coup d'arrêt brutal et la seconde guerre mondiale paracheva cette œuvre; ainsi tout disparut.

En 1876, trois tisserands fournissent les tissus pour la consommation de la communauté locale. Depuis 1915, il n'est plus question de commerce de textiles.

Second par son importance; le travail du bois, très varié, va du bucheronnage jusqu'au travail des objets en buis. Deux menuisiers, un fabricant de boules et d'ustensiles en bois sont notés en 1876. Quelques temps plus tard, une équipe de scieurs de long. Cette industrie du bois et la fabrication de meubles assez rudimentaires de sculpture sommaire, était cependant

importante, car à la campagne, l'abondance du travail du bois est grande et l'économie rurale grosse consommatrice : tamis, seaux, baquets, barils, manches d'outils, - fourches, râteaux, éléments de charrues. Jusqu'au début du XXe siècle, faute de cercles de fer, les artisans utilisaient le bois pour cercler les barils : ils recepaient les taillis de châtaigniers sauvages pour en tirer cercles, échelas, lattes de plancher même.

Liée au travail du bois, la vannerie fut aussi importante à Rigaud. Les fabrications étaient variées "caneste" ou "gouarba" (corbeilles simples), "cavagnou" (paniers ronds). L'osier blanc restait la meilleure matière de cet artisanat.

A Rigaud, on n'a jamais travaillé le fer mais le nombre d'animaux à ferrer, les roues de charrettes, les besoins agricoles, la réparation des instruments aratoires nécessitait un maréchal-ferrant. En 1890, il y en a deux qui font le travail de maréchal-ferrant et de forgeron. En 1900, 4 personnes travaillent le fer. Encore un en 1950, année où ce dernier ferma boutique.

Les autres petits métiers du l'artisanat rural n'existaient pas à Rigaud, l'homme arrive à se faire presque tout et n'a recours à autrui qu'un des cas très particuliers : pour bâtir sa maison, pour réparer les chaussures, même pour faire le pain, puisqu'on ne signale de boulanger qu'en 1901. Auparavant, il y avait 2 fours au village et chacun venait y cuire son pain; du reste le boulanger disparaît après 1946.

Avec la transformation économique et la révolution des transports, la vie rurale s'est complètement transformée. La vie à la "campagne" n'est plus rentable pour les jeunes, désireux de s'enrichir vite avec les moyens modernes. Ici la nature ne met pas beaucoup d'atouts dans leurs mains et peu à peu le village se dépeuple. Seuls, les vieux agriculteurs qui sont nés, qui ont peiné toute leur vie sur ce sol âpre, peuvent rester. Les autres s'en vont. Quel avenir s'ouvre à ce village outre l'accroissement de l'élevage? Peut-être le tourisme apportera-t-il un jour un ferment de modernisme.

Chapitre VII.- LES TYPES DE VIE D'AVENIR. LE TOURISME.

L'ouverture des communications a cependant amené une nouvelle forme de profits qu'ignorait totalement l'ancienne économie : l'accueil des hôtes qui viennent jouir pour des durées plus ou moins longues, des beautés du paysage, des charmes du climat, ou plus simplement du Calme et de la tranquillité, est un phénomène très récent. Il ne débuta pratiquement qu'après 1957; à cette date les travaux d'adduction d'eau créèrent un grand réservoir de 200 m³ alimenté par trois sources. Des égouts furent placés dans les rues avec une sorte de fosse d'épuration en contrebas du village.

Des étrangers au village achetèrent des maisons plus ou moins en ruine, pour un prix dérisoire avant que l'arrivée de l'eau ne les augmentât rapidement. Vers 1950, trois ou quatre familles venaient s'installer au village pour l'été. Voyant l'exemple de certains étrangers, les natifs arrangèrent leurs maisons, ravalèrent leurs façades, firent des aménagements intérieurs. en 1963, l'acquéreur éventuel ne trouve plus aucune maison à acheter. Depuis 1957, quatorze maisons ont été remises en état; toutes les maisons du village ont maintenant l'électricité. Les hôtes d'été viennent louer une partie de maison durant les mois de juillet, août ou septembre; à côté de ces hôtes d'été, il y a les hôtes permanents qui louent une maison, ou partie de maison, à l'année : on y trouve 2 ou 3 familles de profession libérale, des employés qui viennent se délasser tout en cultivant un lopin de terre; des enfants qui ont encore leurs vieux parents. A la mauvaise saison, ces visites se font de plus en plus rares. En 1963 : 24 familles, qui ont des attaches à Rigaud, ou sont propriétaires non résidents, ou locataires, sont venus passer l'été à Rigaud, soit 85 personnes dont les 2/3 sont des enfants. Parmi ces familles, cinq "montent" régulièrement tout l'hiver et une seule n'a aucune attache à Rigaud. A côté de ce tourisme

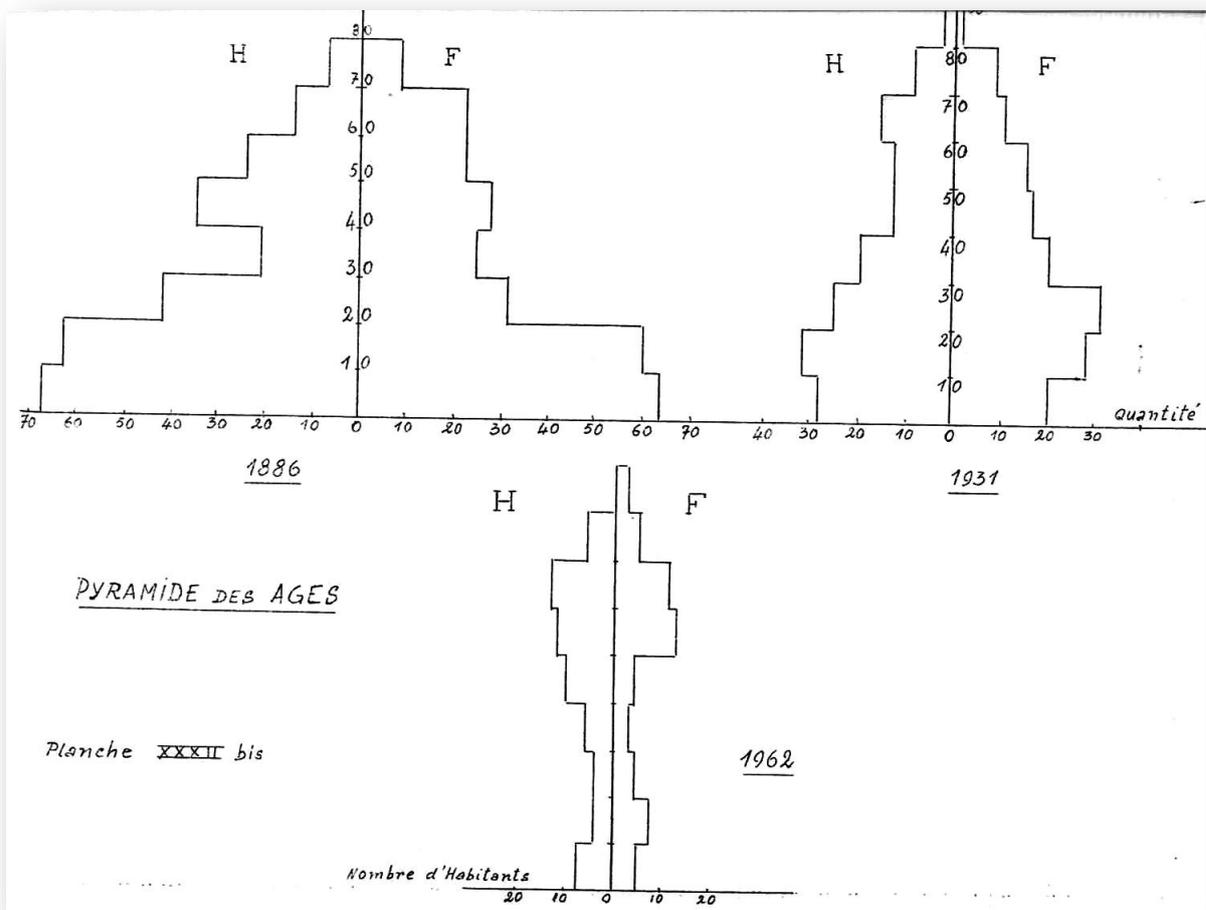
familial, il se trouve un système d'accueil d'auberges et de restaurants, quatre au total sur la commune.

Un restaurant au pont du Cians sur la nationale 202, un au Pra d'Astier avec 8 chambres. A. Rigaud même il subsiste depuis 1955, deux auberges restaurants sur les trois qui existaient auparavant, très bien situés sur la place du village, avec respectivement 6 et 4 chambres; ces établissements témoignent d'un manque de vitalité certain. Aucun panneau sur la place n'annonce l'hôtel ou le restaurant ; aucune terrasse extérieure avec parasol ou jardinière fleurie pour attirer le touriste éventuel; aucun effort de publicité sur la route du Cians pour inciter les promeneurs à venir séjourner à Rigaud ou y déjeuner dans cette ambiance et ce panorama montagnard typique de fraîcheur et d'air pur.

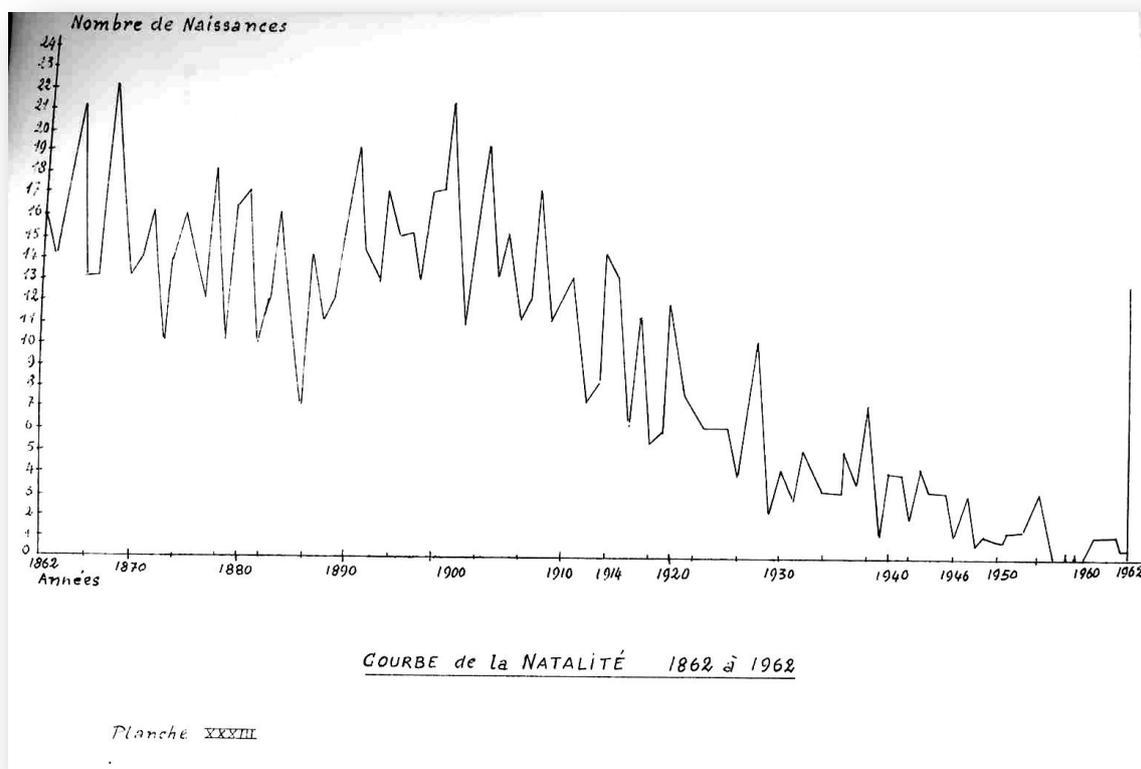
Pour les propriétaires, la location estivale est, certes un gain supplémentaire dans l'année. Mais pour les estivants ou pour ceux qui "montent" se pose des problèmes de ravitaillement, car les commerçants locaux sont mal achalandés.

La consultation d'un médecin doit être demandée à Puget-Thénières. Le tourisme de séjour estival peut apporter un surplus de gain pour la population autochtone, mais il faudrait investir quelque peu pour égayer ou attirer le touriste. Ce n'est pas en vivant sur le même rythme de vie qu'au siècle dernier, que l'on peut attirer le citadin niçois ou cannois, qui veut se reposer de la tension urbaine, mais qui ne veut pas abandonner pour autant les bienfaits du modernisme dont il jouit en ville.

L'avenir ne se trouve pas dans un regain de l'agriculture trop aléatoire et trop difficile à cause des conditions naturelles, mais dans un appel au séjour prolongé des touristes. Le village pourrait se transformer en village résidentiel pour les retraités urbains.



Le bilan général de la balance démographique est défavorable à partir de 1910. Aucune récupération depuis 1914 et si l'on a écrit que "la ville est le tombeau de la race" l'analyse de la mortalité d'un tel village nous montre que le problème existe aussi à la campagne.



Chapitre II. LES MIGRATIONS.

L'immigration.

73 immigrants en 1876 - 49 immigrants en 1921

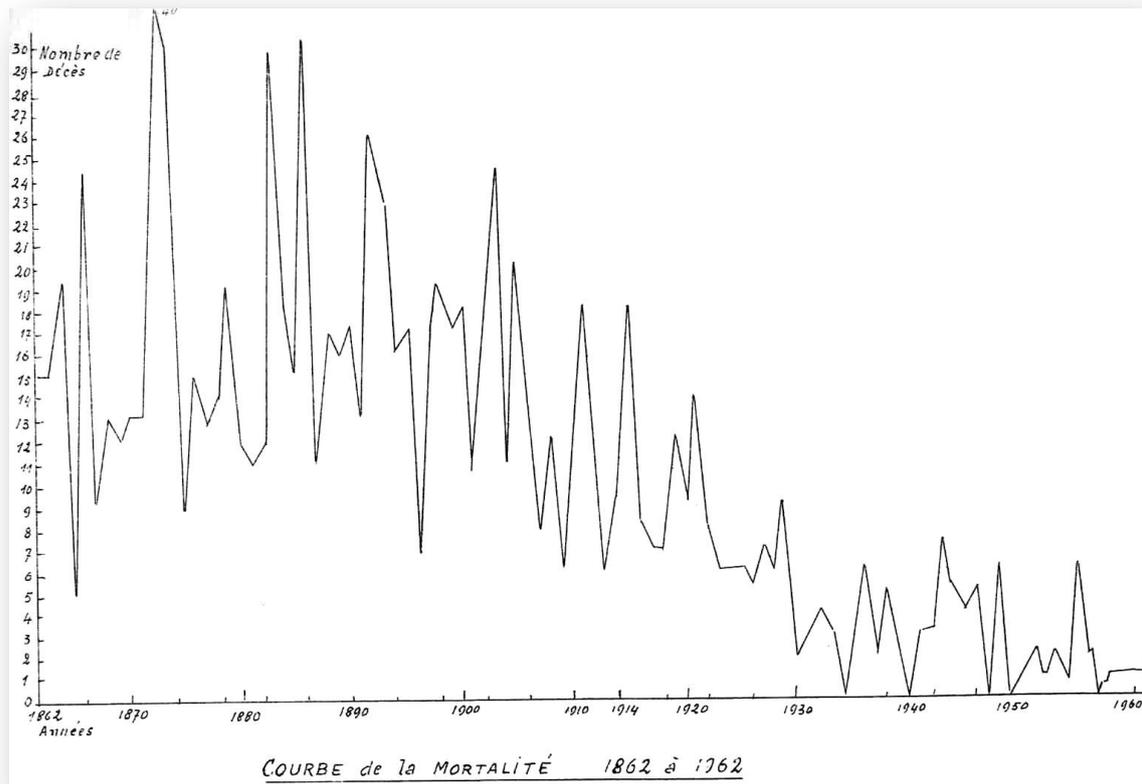
3 en 1946 - 4 en 1962

Parmi ces immigrants, nous devons tenir compte des pupilles de l'Assistance jusqu'en 1935 : soit 32 en 1876, 43 en 1921.

Les autres immigrants souvent périodiques, sont des ouvriers des chantiers, quelques ouvriers agricoles avant 1930. Depuis, c'est par le hasard des mariages que l'immigration s'est continuée.

L'émigration. Jusque vers 1900, il y avait à Rigaud un excédent démographique qui n'était cependant pas suffisant pour contrebalancer un puissant mouvement de départ qui ne fit que s'accroître depuis.

Ceux qui partent sont des jeunes; en 1962, sur 147 originaires de Rigaud domiciliés à l'étranger, 66 ont moins de 40 ans, dont la majorité est du sexe féminin. Les jeunes hommes sont d'abord partis pour les chantiers voisins puis, habitués à un salaire fixe, ne veulent plus retourner au dur labeur aléatoire de la terre. Cet exode a été fortement aidé par l'ouverture des voies de communication. Certains sont partis vers un travail agricole plus lucratif dans l'avant-pays, plus près des villes, ou dans les administrations nationales. Nice, est certes le pôle principal d'attraction, mais on constate une répugnance très forte à s'éloigner de Rigaud : 97 personnes nées à Rigaud sont restées dans les communes voisines contre 58 à Nice, et une vingtaine en Provence.



Le village n'est plus aussi rural qu'il y a un demi-siècle: la vie s'y modifie; en 1884 sur 540 habitants, on comptait : 135 cultivateurs, 2 maréchaux-ferrants, deux instituteurs, 1 religieux, 2 tisserands, 1 tailleur d'habits 1 cantonnier, 1 cordonnier, 1 meunier, 1 fabricant de boules, 2 aubergistes.

En 1962, sur 117 habitants, il n'y a plus que : 38 agriculteurs, 3 facteurs, agent postal, 2 maçons, 7 commerçants, 1 institutrice, 2 cantonniers, 1 ouvrier agricole et le reste est inactif.

Le pourcentage du secteur tertiaire a nettement augmenté. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le potentiel agricole d'un groupe humain, on constate la diminution des surfaces cultivées et de leur utilisation. La culture s'est effondrée et nous aboutissons à une économie de subsistance avec de très médiocres activités de remplacement. Économie qui s'est transformée et qui se cherche encore, car l'élevage commercial n'est pas encore définitivement ni solidement installé.

Toutes les structures sont en transformation devant un avenir peu agréable d'asphyxie lente.

Au terme de cette analyse, il nous apparaît que cette désertion humaine de la montagne est tout d'abord la conséquence d'une contrainte physique, car l'homme est mal outillé pour lutter contre le milieu hostile. Nul ne veut trop innover et chacun se laisse aller à un abandon progressif des terres, mises en cultures si laborieusement par les ancêtres. C'est d'une manière générale, un relâchement des liens qui existaient jadis entre la terre et l'homme.

Les villages de la montagne comme Rigaud, possèdent cependant des avantages capables de les rénover : le site, le climat, le pittoresque de la vie et du paysage, la beauté des montagnes.

La ville doit amortir les frais causés par l'exode rural pour compenser le désinvestissement, car la campagne finit par devenir une charge.

Les remèdes à apporter à la dépopulation nous apparaissent ici beaucoup plus délicats mais non désespérés.

L'agriculture est sans doute condamnée; pour donner un regain de vitalité et d'essor à la commune, seul un apport extérieur de capitaux pourrait implanter des sources de revenus : moyen tourisme, élevée: amélioré par l'utilisation des méthodes nouvelles de sélection, et fournir ainsi des ressources appréciables.

Mais pour la solution de tels problèmes, le géographe qui les analyse ne peut que suggérer et non imposer.

**LA TAXE D'ENTRETIEN
DES ROUTES DANS
LES ALPES-MARITIMES
1797-1806**

Par A. DEMOUGEOT

A la fin de l'ancien régime, la France avait un réseau de voies de communication qui faisait l'admiration des voyageurs étrangers, puis la Révolution était venue et tout avait été laissé à l'abandon. On avait vécu sur le passé, détériorant beaucoup sans jamais réparer, aussi en 1797, les routes étaient-elles devenues à peu près impraticables. Cependant, le gouvernement, comprenant que la paix continentale était proche³, s'efforçait de rendre vie au commerce, ce qui supposait la circulation facile des marchandises. Il fallait donc commencer par remettre en bon état le réseau routier.

Dans le département des Alpes-Maritimes, il ne se trouvait que deux grandes routes, l'une, très courte, partait du Var et aboutissait à Nice; l'autre, de quatre-vingt-treize kilomètres, conduisait de Nice au col de Tende et était principalement utilisée, avant la Révolution, pour le transport du sel amené de Sardaigne à Nice et transporté de là au Piémont. De grands travaux exécutés vers le milieu du XVIIIe siècle l'avaient rendue carrossable, tout au moins pendant la belle saison, mais après la réunion du comté de Nice à la France, dégradée par les charrois de l'armée et n'étant plus entretenue, elle était redevenue chemin muletier.

En état permanent de crise financière, le Directoire ne pouvait payer ni les travaux de réfection ni même la solde de ses agents des Travaux publics. A Nice, le 16 décembre 1796, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Griffet, chef du service dans les Alpes-Maritimes, remercie l'administration centrale du département de lui avoir accordé un secours sans lequel lui et ses agents allaient être forcés d'abandonner leur travail; ils vont maintenant redoubler de zèle... . L'année suivante, le 22 juin, s'exprimant au nom de tout son personnel il écrit : " Nous sommes réduits au dernier degré d'indigence et nous allons être forcés d'abandonner nos fonctions si vous ne pouvez nous faire payer quelques acomptes" ; le 22 octobre, il rappelle que depuis huit mois ni lui ni ses commis n'ont reçu d'appointements.⁴

Décidé à réparer les routes et n'ayant point d'argent pour le faire, le Directoire exécutif trouve expédient d'imposer aux usagers une taxe dont le produit serait affecté aux dépenses de la grande voirie, conception paradoxale puisqu'elle consistait à taxer la circulation des marchandises alors qu'il s'agissait de la faciliter. Ce fut la taxe d'entretien des routes. Elle fut créée par la loi du 9 vendémiaire an VI -30 septembre 1797- véritable code fiscal dont le titre 8 institue un "droit de passe sur les chemins"; ce droit devait être perçu sur toutes les voitures employées au transport ou roulage, sur les voitures de voyage suspendues et non suspendues, sur les bêtes de somme et de monture et sur les chevaux ou mulets menés à la main ou voyageant en bandes. Étaient exemptes les botes allant au pâturage ou en revenant, les bêtes et voitures allant et revenant pour le travail de l'exploitation des terres ainsi que les voitures de transport employées aux travaux de voirie. La taxe devait être payée à des barrières placées pour cela, à raison des distances parcourues ou à parcourir; il était dit qu'au début elle serait perçue en régie mais que, dès que possible, la perception serait affermée aux enchères, l'adjudicataire étant tenu en outre, d'entretenir la portion de route désignée au cahier des charges. Pour un gouvernement faible comme l'était le Directoire exécutif, l'affermage présentait l'avantage de procurer un revenu fixe tout en laissant à d'autres les difficultés de la perception, aussi l'étendait-on à tous les services de l'État dont la gestion pouvait être confiée à des particuliers, poste aux lettres, messageries nationales, etc... .

Une difficulté subsistait. Aux termes de la loi du 9 vendémiaire an VI, les barrières ne devaient être placées que sur les routes ou parties de route préalablement réparées et en bon état; or, le gouvernement, impécunieux, était tout-à-fait incapable d'effectuer cette mise en état préalable et c'est même pour cela qu'il avait institué le droit de passe. Une loi du 23

³Préliminaires de Leoben, 18 avril 1797.

⁴Arch. dép. Alpes-Mmes S 2.

décembre 1757 permit de placer les barrières sur toutes les grandes routes, quel que fut leur état, et elle fixa les tarifs:

Voiture à cheval par 5 kilomètres	0,10
2	0,25
3	0,45
4	0,75
Chariots à 2 chevaux par 5 kilomètres	0,20
3	0,35
4	0,60

Chaque bœuf attelé était taxé à la moitié du droit réglé pour un cheval attelé.

Pour chaque cheval ou mulet monté, par 5 kilomètres 0,10 Pour chaque cheval ou mulet chargé à dos, ou mené en laisse, par 5 kilomètres 0,05.

Il ne restait plus, semblait-il, qu'à mettre en application la loi, mais cela demandait de longs délais; il incombait aux administrations départementales de fixer l'emplacement des barrières; elles devaient ensuite soumettre des propositions au pouvoir central qui se réservait le droit de décider, après quoi l'organisation du service, l'installation des barrières et des bureaux placés à coté prendraient encore du temps, or l'État ne pouvait attendre.

Dans une proclamation adressée au pays le 12 décembre 1797, le Directoire exécutif exposa aux citoyens qu'au moment où la paix continentale⁵ allait rouvrir des sources de richesses et de prospérités la plupart des routes étaient dégradées et à peu près impraticables, d'où l'impossibilité de rendre vie au commerce. Un grand effort devait être fait et c'est au patriotisme qu'on pouvait le demander. Les citoyens eux-mêmes de prendre les mesures efficaces ! Les routes permettent de rapprocher les hommes et les contrées, de faire circuler l'abondance, de répandre au loin "le chyle nourricier de la culture et du commerce". La conclusion de ce pathos était qu'il serait ouvert dans chaque commune une souscription volontaire; sur un registre ad hoc, les citoyens feraient inscrire leurs offres de contribuer aux réparations des routes soit par des dons, en argent, soit par des journées de travail. A la fin de chaque décade, les dons seraient sans délai utilisés sur place, dans les cantons, ouvrirait des chantiers avec solennité comme s'il s'agissait d'une fête locale consacrée au patriotisme et à l'utilité publique, et les administrateurs municipaux donneraient l'exemple en se mettant à la tête des travailleurs.

Le 27 décembre, à Nice, le registre des souscriptions volontaires est ouvert à la maison commune et comme, quelque temps après l'administration départementale s'inquiétait de connaître les résultats, la municipalité dut faire, le 26 janvier 1798, cet aveu : "c'est avec douleur que nous nous apercevons de la tiédeur qu'on met à un objet aussi important puisque personne ne s'est encore présenté pour souscrire". On en resta là.

Au mois de septembre 1798, les premières barrières sont placées dans les Alpes-Maritimes; il y en eut quatre, toutes à Nice, l'une au pont du Paillon, les autres sur le chemin de Cimiez, sur le chemin de Villefranche et à la porte de Turin⁶. Elles étaient disposées de telle façon qu'il n'était pas possible de sortir de Nice par voie de terre sans passer par l'une d'elles. Au début, une cinquième barrière avait été mise sur la rive gauche du Var à la sortie du pont de Saint Laurent, mais elle faisait double emploi avec une autre établie sur la rive droite par l'administration du département du Var, aussi, en octobre 1798, le ministre de l'Intérieur donna-t-il l'ordre de la supprimer. Dans les bourgs situés sur la route du Piémont, à l'Escarène, à Sospel, à Tende, rien encore n'était prêt ; cavaliers et voituriers payaient au

⁵Traité de Campo-Formio, 8-9 octobre 1797.

⁶Arch. dép. Alpes-Mms S 19.

départ de Nice pour la distance déclarée ; passée la barrière, aucun contrôle n'avait lieu, ce qui permettait toutes les fraudes.

A coté de chaque barrière était un bureau de perception. Entre les préposés et les passants les discussions et querelles se produisaient à tout moment, soit à propos du calcul de la taxe, soit au sujet des exemptions. Le Général Garnier commandant la place de Nice était lui-même exempt, mais lorsqu'il se présentait, sa voiture suivie de deux ou trois autres occupées par ses amis celles-ci n'étaient-elles pas soumises à la taxe ? Il refusait tout paiement et il fallut un ordre du ministre de l'Intérieur pour qu'il se soumette⁷. Les tentatives de fraude étaient continuelles. Certains, qui conduisaient des voitures à quatre chevaux, taxées à 0 fr 75 par cinq kilomètres, dételaient deux chevaux avant d'arriver à la barrière et n'avaient ainsi à payer que pour une voiture à deux chevaux, suivie de deux chevaux tenus en laisse, soit 0fr35. Les mulétiers, bien que cela fut interdit et puni d'amende, passaient par des sentiers qui contournaient les barrières; d'autres trouvaient plus radical de les enlever, ainsi advint-il à la barrière de Cimiez une première fois dans la nuit du 22 au 25 octobre 1798, puis de nouveau dans la nuit du 1er au 2 novembre. Il fallut y placer une garde.

La loi du 9 vendémiaire an VI exemptait de la taxe les botes allant au pâturage ou en revenant, les botes et voitures allant au travail de l'exploitation des terres ou en revenant, mais que d'incommodités pour profiter de cette exemption! Le cultivateur devait (arrêté du D.E. du 10 mai 1798) déclarer à la mairie du lieu où étaient situées ses terres, le bétail qu'il possédait et la barrière el il était obligé de passer pour aller à ses champs; une expédition de cette déclaration, visée par les autorités municipales, était ensuite déposée au bureau auquel était rattachée la barrière et, à chaque passage, à l'aller comme au retour, le cultivateur était obligé de se faire reconnaître lui et son bétail. Comment ne se serait-il pas révolté contre ces tracasseries qui se renouvelaient chaque jour ?

A cette vague de mécontentement pouvait-on opposer les résultats obtenus ? Ils étaient décevants. A cause du peu d'importance du trafic, de l'organisation incomplète du service, peut-être aussi à cause de la fraude qui se pratiquait avec la complicité de tous, le département des Alpes-Mmes fut celui qui eut les plus faibles recettes, 10.033 francs en l'an VII alors que les dépenses à couvrir atteignaient 22.764 francs, dont 12.000 pour le traitement de l'ingénieur en chef, de l'ingénieur ordinaire, d'un constructeur principal et de trois employés, outre les frais de tournée.

Le 4 octobre 1798, alors que le service de la taxe commençait à peine à entrer en application à Nice, le ministre de l'Intérieur avait exprimé son mécontentement aux administrations centrales des départements; tout avait fonctionné sans ordre, sans uniformité, sans clarté, aussi avait-il donné des instructions oui devaient être suivies en attendant que les barrières pussent être affermées car c'est là, à ses yeux, le seul moyen de retirer de la taxe les avantages que la République eh attendait. Quelques jours après, le 24, il prescrivait de mettre promptement en ferme les barrières, par cinq au maximum, et d'informer tout de suite le public qu'il pouvait soumissionner. A ses instructions était joint un cahier des charges type qui imposait à l'adjudicataire l'obligation de mettre et de tenir en bon état la route en se conformant aux directives de l'ingénieur en chef, d'entretenir et de réparer les ponts mais non pas de les construire, d'entretenir des plantations sur le bord des routes de réparer les bornes kilométriques, etc... Il devait aussi construire les barrières et bureaux là où ils n'étaient pas encore établis mais il était prévu qu'en fin de bail la valeur lui en serait remboursée par son successeur.

Avant de fixer les mises à prix, le ministère, craignant les combinaisons malhonnêtes, voulut être exactement renseigné sur le produit de chaque barrière et comme il n'avait guère confiance dans les inspecteurs de la régie, peu intelligents, et moins encore dans les préposés,

⁷Délib. mun. 9 oct.1798 et Arch. dép. A. Mmes L 121 et S 19.

dont l'honnêteté n'était pas certaine, il demanda confidentiellement aux départements de placer auprès de chaque barrière des citoyens d'une intégrité indiscutable qui, pendant quelques jours, pointerait discrètement les passages.

La décision d'affermir étant prise, encore fallait-il trouver un citoyen disposé à enchérir, et il ne s'en présentait pas, aussi le système de la régie fut-il maintenu. Le 2 janvier 1799 les traitements du personnel sont fixés; l'inspecteur de la taxe recevait annuellement 1500 francs, les receveurs 250 francs chacun; en outre, il était alloué à chaque bureau pendant chacun des six mois de l'hiver (sic) 30 francs pour couvrir les frais d'éclairage et de chauffage et 18 francs seulement pendant les six autres mois. Quant aux ingénieurs et au personnel placé sous leurs ordres, leur traitement devait en principe leur être payé chaque mois avec les fonds provenant de la taxe, à mesure de la rentrée des produits.

Au mois de février 1799, le ministre de l'Intérieur, François, de château, insiste à nouveau pour que les barrières de Nice soient affermées; il autorise formellement l'administration centrale du département à passer l'acte mais en même temps il écrit que le produit de la taxe dans les Alpes-Maritimes est très inférieur à ce que l'on pourrait obtenir; il pense, non sans raisons peut-être, que trop de titres d'exemptions ont été délivrés aux agriculteurs et il suppose que parmi les bénéficiaires il en est qui les prêtent aux muletiers piémontais. Enfin il rappelle l'ordre de construire les barrières à Sospel et à Tende et demande s'il ne conviendrait pas d'en établir à l'Escarène et à la Giandola.

A ce moment, dans la plupart des départements, les choses en sont à peu près au même point; la régie provisoire n'a pas donné les résultats espérés, elle est condamnée et l'on attend tout de l'affermage. François, de Neufchâteau, verbeux et pompeux, annonce le prochain changement comme une victoire. Aux administrations centrales des départements, il écrit le 13 mars 1799 : "Hâtez-vous, citoyens, de faire jouir la France de la mise en ferme des barrières.... La taxe n'est point un impôt, mais une simple prestation qui ne ressemble ni à la corvée tyrannique ni aux péages féodaux." La France avait d'autres soucis; le 14 mars avait pris fin la paix continentale; la guerre était déclarée à l'Autriche et de nouveau les Alpes-Maritimes devenaient un lieu de passage des troupes. Tout commerce est alors arrêté; sur la route du Piémont ne passent plus que des convois militaires qui échappent à la taxe, aussi les recettes sont-elles nulles. L'honnête Griffet, héros de la fonction publique, écrit le 1er juillet 1799 à l'administration centrale du département; il lui est de quinze mois d'appointements et il demande secours : "Je me trouve aujourd'hui dans la plus affreuse misère, sans bois ni charbon, sans souliers et devant à tous ceux qui me servent". Sans ressources lui-même, le département ne peut rien; aussi, le 22 septembre, Griffet expose-t-il de nouveau sa détresse "La même misère qui m'a accablé ici pendant deux ans, avance sur mes collaborateurs au pas de charge; il me reste à peine trois cents francs chez moi; je vais payer mon loyer; il faut que j'aide à subsister à mes commis que la République-ne paye pas; je pourrais les congédier, mais mon service serait suspendu, et quelque soit ma position, je veux, dussè-je me ruiner, la servir et la servir avec distinction." Il mourra au mois de mars 1800 de misère autant que de la maladie épidémique qui commençait à se répandre en ville et qui était peut-être la peste.

La perception de la taxe aux barrières de Nice est enfin affermée pour l'an VIII au prix de cinq mille francs mais en ce moment les armées d'Italie, battues et en pleine déroute, refluent vers le département, poursuivies par les Austro-Sardes qui entrent à Nice le 11 mai 1800; lorsqu'ils se retirèrent, au mois de juin, les barrières avaient disparu et les routes étaient plus impraticables que jamais.

Le département libéré, les barrières avaient été rétablies à Nice tandis que d'autres étaient placées à Sospel et à Tende; elles furent alors affermées pour l'an IX, celles de Nice au prix d'adjudication de 4.208 francs, celles de Sospel et de Tende ensemble au prix de 5445 francs en espèces, soit au total 9653 francs. Près de la moitié de cette somme servit à payer la

reconstruction des barrières de Nice et la construction de celles de Sospel et de Tende, ce qui réduisit à moins de 5000 francs la somme disponible pour les travaux de route. Voyant alors que dans certains départements la taxe apportait de grandes ressources alors qu'en d'autres son produit était très insuffisant, le Directoire prit le parti de rassembler toutes les recettes en un fonds commun qu'il répartirait entre les départements selon leurs besoins. En même temps, il décida que dorénavant, la perception aux barrières serait affermée sans comprendre la charge d'entretenir les routes, puis, le 28 mars 1800, pour répondre aux vœux des cultivateurs et transporteurs, il consentit une légère diminution du tarif concernant les "charriots" à 3 ou 4 chevaux, mais en compensation, il supprima tous les titres de modération ou d'exemption antérieurement accordés, se réservant d'en attribuer de nouveaux après vérification des droits de chacun.

L'affermage n'eut pas pour effet de rendre la taxe moins impopulaire; dans les bourgs où des barrières venaient d'être placées, elle souleva autant qu'à Nice, un très vif mécontentement. En janvier 1801, à Tende, une foule armée composée de paysans, s'était portée avec des torches vers la barrière et avait tenté de l'incendier, puis s'était retirée après avoir saccagé les bureaux. A l'Escarène et à Sospel, la situation n'était pas meilleure et l'adjudicataire menaçait de résilier son bail s'il n'obtenait la protection d'une force armée. A Nice, au mois d'août 1800, le turbulent général Garnier manœuvrait pour obtenir que les officiers de la garnison fussent pratiquement épuisés; il dénonçait au préfet le receveur de la barrière du Paillon qui se permettait de réclamer le paiement aux officiers sortant à cheval, s'ils ne présentaient pas un ordre de route; à l'en croire, ils allaient tous visiter la batterie de Sainte-Hélène. Interrogé, l'inspecteur de la taxe n'eut pas de peine à justifier le receveur; officiers n'étaient dispensés de la taxe que s'ils étaient en uniforme et pouvaient présenter un ordre de route, mais quand cet ordre de route leur était demandé ils injuriaient le préposé de la manière la plus outrageante.

Faute de crédits, la réparation des routes avançait lentement.

Dans le projet de recettes et de dépenses de l'an IX, elles avaient été divisées en réparations ordinaires et réparations extraordinaires, les premières évaluées à 43292 francs, les secondes à 135833, mais il avait été décidé que les travaux de réparations extraordinaires seraient échelonnés sur trois années afin de réduire des deux tiers la dépense afférente à l'an IX. Au total le service des Travaux publics avait donc besoin pour le seul entretien des grandes routes de 88570 francs alors que le prix d'adjudication des barrières, déduction faite de leur construction, n'atteignait pas, comme on l'a vu, 5000 francs. La différence serait couverte, du moins l'espérait-on, au moyen de crédits ouverts par le gouvernement⁸.

Le 10 septembre 1801, les barrières de Nice sont adjudgées pour l'an X à Camille Franco au prix de 7.425 francs et celle de l'Escarène, nouvellement mise en place, celles de Sospel et de Tende à Irène Martin, d'Antibes, pour 23050 francs. Incontestablement l'augmentation du prix de l'affermage est l'indice d'un accroissement du trafic; la guerre continentale avait pris fin et tout laissait penser qu'un traité de paix serait bientôt conclu avec l'Angleterre⁹.

Le transport du sel reprenait donc toute son importance sur la route du Piémont.

A partir du mois de septembre 1803, l'affermage n'a plus lieu par adjudication aux enchères mais sur soumissions cachetées, afin d'éviter les ententes. C'est alors le sieur André Bottini qui obtient, moyennant un versement annuel de 55510 francs, la perception de la taxe à toutes les barrières du département pour l'an XII, l'an XIII et l'an XIV; le cahier des charges

⁸Arch. dép. Alpes-Mms S 20.

⁹Le 9 février 1801 le traité de Lunéville mit fin à la guerre continentale et le 1er octobre suivant furent signés les préliminaires de paix à-Londres qui aboutirent le 25 mars 1802 à la paix d'Amiens.

qui détermine ses obligations ne fait aucune mention des travaux de voirie qui incombent donc exclusivement au service des Travaux publics.

Les réclamations sont toujours très nombreuses. Au mois d'octobre 1802, le juge de paix Scudéry rend compte au préfet; il ne cesse de recevoir des plaintes au sujet de la taxe. En février 1803, le général Eberlé, commandant d'armes à Nice, qui sortait de la ville en voiture pour aller visiter la porte du pont de Saint-Laurent où se trouvait un poste militaire, est mis en demeure de payer; il proteste : "mon état et la situation physique où m'ont réduit les blessures que j'ai reçues aux armées ne me permettent pas toujours de vaquer à pied aux devoirs que m'impose la place que j'occupe...". Le préfet Dubouchage intervient en sa faveur. Le Conseil Municipal de Nice s'était montré dès l'origine très hostile au système de la taxe d'entretien; il y voyait une cause de renchérissement des denrées, le cultivateur récupérant sur le prix de vente des produits agricoles ce qu'il avait payé aux barrières, mais, comme il ne pouvait s'en prendre au législateur, il accusait les percepteurs de commettre les pires excès. Le 28 décembre 1802, l'adjoint Torrini faisant fonctions de maire, était allé plus loin; il avait conseillé aux citoyens de refuser de payer. L'adjudicataire protestait et à son tour il dénonçait au préfet le maire qui délivrait à des particuliers des certificats d'exemption auxquels ils n'avaient pas droit¹⁰. Au mois de février 1805, le Conseil municipal dresse un sévère réquisitoire contre ce qu'il appelle les abus commis par l'adjudicataire des barrières.

Il en était ainsi dans toute la France. La taxe d'entretien des routes était devenue la source de continuelles chicanes, de froissements sans cesse renouvelés et si, d'un côté, elle favorisait l'essor du commerce en permettant l'amélioration des routes, de l'autre elle le contrariait en taxant la circulation des marchandises. Enfin et surtout, son impopularité la condamnait. Par une loi du 24 avril 1806, le gouvernement impérial décida sa suppression; au budget de l'an XIV et de 1806, elle fut remplacée par une taxe sur le sel à l'extraction des marais salants et salines. Le 22 septembre 1806, à minuit toutes les barrières des Alpes-Maritimes furent enlevées par un agent du service des Travaux publics en présence du maire de la localité.

A. Demougeot

Note de l'auteur: Les recherches faites aux Archives Nationales pour retrouver le dossier de la taxe d'entretien n'ont pas abouti.

¹⁰Arch. dép. Alpes-Mms S 22.